

# Nancy,

RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2018





# ÉDITO

Pour tous, l'autonomie fiscale des collectivités est un acquis ; elle apparaît aujourd'hui comme une évidence. Pourtant cela n'a pas toujours été le cas : elle est le résultat d'engagements pris seulement depuis 60 ans, avec les ordonnances de janvier 1959.

Un principe qui s'est ensuite largement affirmé en 1975, puis renforcé en janvier 1980, avec le vote des taux des impôts locaux par le Conseil municipal, pour être enfin pleinement reconnu dans la réforme constitutionnelle de 2003, sur la libre administration de l'organisation décentralisée de la République.

Ces avancées déterminantes pour les collectivités, aucun exécutif local, quelle que soit sa sensibilité politique, ne se risquerait aujourd'hui à les tailler en brèche.

Et pourtant, sans qu'aucune concertation n'ait été engagée, décision fut prise, sous la précédente présidence de la République, de baisser les dotations de 2014 à 2017. Certains ont vu à travers nos critiques d'alors une posture politique vis-à-vis du gouvernement socialiste, alors qu'il ne s'agissait en réalité que de défendre, parce que nous sommes la collectivité la plus proche des citoyens et que nous savons ajuster le service public aux besoins des habitants, nos libertés locales : liberté de décider et d'agir, au service de nos administrés.

Il est tout à fait logique que, dans la sphère publique, les collectivités locales, la Sécurité sociale ou encore l'Etat prennent leur part de responsabilité au rétablissement des comptes, mais à conditions que l'effort supporté soit équilibré et librement consenti.

Nancy, elle, a pris ses responsabilités !

Comment alors pourrions-nous accepter aujourd'hui de voir nos dotations encore baisser pendant 5 ans, quand sur la même période les dettes de l'Etat devraient encore progresser ?

Atteinte encore à notre liberté de gestion, lorsque nous alertions l'opinion publique sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers, jusqu'à ce que cette mesure ne soit finalement adoptée par le parlement.

C'est pour cela que nous veillerons à ce que l'actuel gouvernement respecte son engagement de consulter les collectivités, dans son projet de refonte de la fiscalité locale à horizon 2020.

Mais si nos libertés de gestion sont entravées, la détermination et l'ambition de la majorité municipale sont totales jusqu'à la fin de ce mandat : détermination à travers la stabilisation de la fiscalité locale dans sa part communale, la maîtrise de la dette et la sanctuarisation de l'investissement public ; ambition aussi de faire de Nancy une ville participative et responsable, une ville aux avant-postes de la République, une ville symbole d'art de vivre, une ville des possibles.

Cette ambition et cette détermination nous ont déjà permis de réaliser 75% de nos engagements pris en 2014.

Ce sont également ces mêmes valeurs qui nous poussent à relever de nouveaux défis en 2018, avec un objectif à 2030. Nous suivrons, à Nancy, dans une déclinaison locale, les recommandations faites aux Etats dans les accords de Paris sur le climat, et le chemin tracé par le président de la République sur la transition écologique.

Pour la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement ; pour la protection de la santé des personnes ; pour l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles.

En 2018, nous mettrons en place, avec l'engagement de nos partenaires, des associations et de tous les acteurs ayant la volonté de s'impliquer, une réflexion générale pour décider ensemble des voies qu'il convient d'emprunter.

S'engager dans une démarche de transition écologique, c'est penser global et agir local. S'informer, échanger, débattre, apprendre, pour comprendre et donner du sens à l'action publique, comme dans nos vies personnelles.

**Michel DUFRAISSE**  
Adjoint en charge  
des finances



**Laurent HÉNART**  
Maire de Nancy  
Ancien Ministre



# SOMMAIRE

## PARTIE 1

### L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : UN REBOND DE L'ÉCONOMIE MONDIALE QUI RESTE À CONFIRMER SUR LE LONG TERME

04 - 05

1. UNE RÉELLE REPRISE DE L'ÉCONOMIE  
MONDIALE MAIS LOIN D'ÊTRE CONSOLIDÉE

06

2. LA CROISSANCE EUROPÉENNE  
À SON PLUS HAUT DEPUIS 10 ANS

07 - 08

3. UNE EMBELLIE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE  
CONFIRMÉE MAIS DES RÉSULTATS  
SUR LE CHÔMAGE QUI SE FONT ATTENDRE

04-08



09-13



## PARTIE 2

### UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT DU BLOC COMMUNAL QUI A LARGEMENT PÂTI DE LA POLITIQUE DE BAISSÉ DES DOTATIONS

09 - 10

1. UNE LÉGÈRE REPRISE DE L'ÉPARGNE EN 2017

11 - 13

12 - UN MANDAT MARQUÉ PAR LA BAISSÉ DE L'INVESTISSEMENT



11-21

PARTIE 3

**INVESTISSEMENT MAINTENU  
SANS UTILISER LE LEVIER  
FISCAL : UNE PREMIÈRE MOITIÉ  
DE MANDAT CONFORME AUX  
ENGAGEMENTS**

14 - 17

1. UNE GESTION Saine DES FINANCES DE LA VILLE  
QUI SE CONSTATE ANNÉE APRÈS ANNÉE

17 - 21

2. LE SCÉNARIO BUDGÉTAIRE 2018

PARTIE 4  
**LES ORIENTATIONS PAR  
POLITIQUE PUBLIQUE**

22 - 31

1. ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

32 - 35

2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE

36 - 48

3. ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES  
ET ACCOMPAGNEMENT

48 - 53

4. GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DE L'AD-  
MINISTRATION

22-53



# A. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : UN REBOND DE L'ÉCONOMIE MONDIALE QUI RESTE À CONFIRMER SUR LE LONG TERME

Le Fonds Monétaire International (FMI) confirme prévoir une accélération de la croissance mondiale. Ainsi le léger rebond constaté en 2016 s'est amplifié au cours du premier semestre 2017. Le dynamisme de l'investissement, des échanges commerciaux et de la production industrielle traduirait le retour de la confiance chez les acteurs économiques. Cette situation plutôt favorable ne doit néanmoins pas masquer les incertitudes qui rendent la trajectoire de l'économie mondiale toujours aussi incertaine.

En ce qui concerne la zone Euro, l'organisation mondiale table

sur une croissance meilleure qu'initialement prévue en 2017, tout en soulignant les risques inhérents aux négociations du Brexit et à la situation catalane. Par ailleurs, on note une disparité importante entre les pays européens qui rappelle que la dernière crise économique a laissé des traces durables.

En France, si la situation semble s'améliorer avec une croissance en hausse, le niveau du chômage reste élevé. Par ailleurs, le poids du déficit reste important, l'objectif du gouvernement étant de le maintenir sous la barre des 3 % du produit intérieur brut.



## 1. UNE RÉELLE REPRISE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE MAIS LOIN D'ÊTRE CONSOLIDÉE

En octobre 2017, le Fonds Monétaire International a relevé à la hausse ses prévisions de croissance mondiale d'un demi-point pour 2017 et 2018. Selon ses prévisions, elle sera cette année supérieure d'un demi-point à celle de l'année dernière (3,6% contre 3,2%).

À cette occasion Christine Lagarde, présidente de l'institution a ainsi

commenté ce tableau résolument optimiste : « *Nous assistons à une reprise économique qui est plus forte, plus ample que ces dernières années. Nous attendons une croissance mondiale plus forte cette année et l'année prochaine* ».

Dans le détail, il apparaît que cette embellie est quasi générale. Les prévisions pour les États-Unis ont été rehaussées à 2,2% pour 2017 et 2,3% pour 2018, soit 0,1 et 0,2 points de plus qu'en début d'été. La faible consommation en début d'année a été temporaire et l'investissement est en hausse du fait notamment de la bonne santé du secteur de l'énergie.

L'institution est également plus optimiste pour le Japon : +1,5% en 2017 (+0,2 point) et +0,7% en 2018 (+0,1 point).

En ce qui concerne les pays émergents, les perspectives sont également bonnes pour la Chine (+0,1 point à 6,8% pour 2017 et 6,5% en 2018) en tablant sur la poursuite d'une politique expansionniste. Pour la Russie et le Brésil les anticipations ont été relevées de 0,4 point, à respectivement 1,8% et 0,7%.

Pour l'Inde ses révisions sont à la hausse pour le passé (7,1% pour la croissance 2016, soit une estimation rehaussée de 0,3 point) mais nettement à la baisse pour la suite (-0,5 point pour 2017 et -0,3 point pour 2018, à 6,7% et 7,4%) du fait de l'impact beaucoup plus fort que prévu de l'introduction de la nouvelle taxe sur les biens et services.

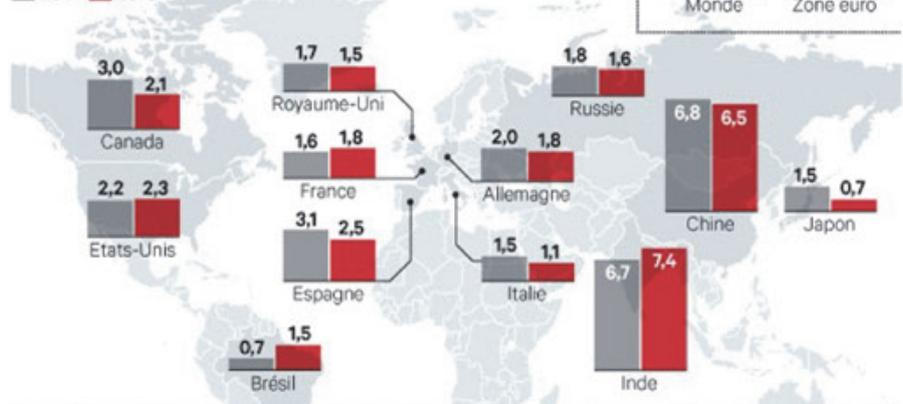
## LES DERNIÈRES PRÉVISIONS DE CROISSANCE DU FMI

(source FMI / Infographie Le Monde)

### Les prévisions de croissance du FMI

Glissement annuel, en % du PIB

■ 2017 ■ 2018



\*LES ÉCHOS\* / SOURCE : FMI



Ce tableau résolument favorable n'empêche pas l'institution mondiale de s'interroger sur le caractère durable de cette reprise. En effet, plusieurs points de fragilité subsistent :

- Les scénarios économiques sont brouillés par des risques politiques à travers le monde : Brexit, situation en Catalogne, imprévisibilité de la politique américaine de Donald Trump, tensions protectionnistes,...
- Le système bancaire reste fragile et les banques centrales des pays développés sont obligées de maintenir des taux d'intérêt extrêmement bas.
- La croissance des salaires nominaux et réels reste faible. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de recours au temps partiel non désiré, d'une faible productivité et d'attentes d'une inflation basse.
- Le poids des dettes cumulées des états, des entreprises et

des particuliers à travers le monde constitue un fardeau important pour l'économie mondiale. Le montant cumulé des dettes à l'échelle mondiale s'élève en effet à 135 Trillions de \$ soit 235% du PIB mondial. Un rapport publié en octobre dernier a tenté d'évaluer l'impact d'une crise financière due à ce montant colossal de dettes : Il en résulterait une baisse de 15% des actions, une chute de l'immobilier de 9% et le rythme de croissance mondiale serait divisé par 2.

Dans ce contexte, le FMI encourage les gouvernements à entreprendre les réformes pour consolider cette reprise. Le chef économiste du Fonds, Maurice Obstfeld, estime ainsi « *Les responsables politiques devraient saisir le moment : la reprise reste incomplète et la fenêtre d'opportunité qu'offre l'actuel cycle haussier ne sera pas ouverte éternellement* ».

## 2. LA CROISSANCE EUROPÉENNE À SON PLUS HAUT DEPUIS 10 ANS

La Commission européenne a présenté en novembre dernier ses prévisions d'automne. Elle prévoit une croissance de 2,2% en zone euro en 2017, soit un niveau sans précédent depuis une décennie. Ce chiffre est en outre en très nette augmentation par rapport aux précédentes estimations. Pour l'Union européenne dans son ensemble, la croissance atteindra même 2,3% en 2017, 2,1% en 2018 et 1,9% en 2019.

Si tous les pays sont concernés par cette dynamique positive, elle reste néanmoins hétérogène. Ainsi cinq pays, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie et la Grèce sont en dessous de 2%. Ce sont les pays de l'Est qui tirent la croissance vers le haut avec des taux supérieurs à 3%. La Roumanie caracole en tête des prévisions avec 5,7% en 2017, devant la Slovénie (4,7%), la République tchèque (4,3%), la Pologne (4,2%).

À l'ouest, on retrouve également en bonne place l'Irlande (4,8%), la Suède (3,2%) et les Pays-Bas (3,2%) et enfin l'Allemagne (2,2%).

Pierre Moscovici, le commissaire européen à l'économie et à la fiscalité analyse la situation : « *Après cinq années d'une reprise modérée, la croissance européenne est entrée dans une phase d'accélération. Les bonnes nouvelles s'accumulent : le nombre d'emplois créés*



**2,3%**  
de croissance en Europe pour 2017

augmente, l'investissement se redresse et les finances publiques sont en voie d'assainissement ». Ainsi, le déficit public moyen devrait n'être que de 1,1% pour la zone euro en 2017, de seulement 0,9% en 2018 et 0,8% en 2019.

D'après la Commission, les résultats affichés s'expliquent par la résilience de la consommation privée, le renforcement de la croissance mondiale et le recul du chômage.

En ce qui concerne ce dernier point, d'importantes inégalités entre les pays demeurent même si la tendance va en s'améliorant. En Espagne, le taux de chômage demeure à 17,4% de la population active, et en Grèce, pays le plus touché en Europe, il atteint 21,8%.

L'Italie (11,3%) et la Croatie (11,1%) sont encore dans la zone critique, comme la France (9,5%) et le Portugal (9,2%). Ces pays se situent au-dessus de la moyenne européenne à 7,8% en 2017 (avec des prévisions à 7,3% en 2018 et à 7,0% en 2019).

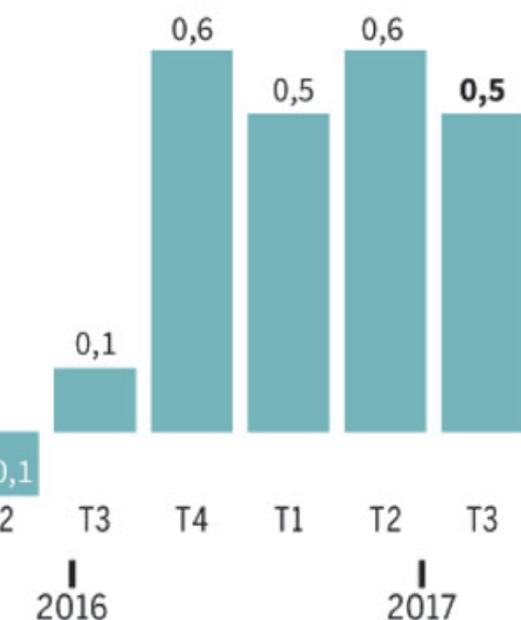
Si l'on raisonne à l'échelle des seuls pays de la zone euro, le taux de chômage devrait descendre à 9,1%, son plus bas niveau depuis 2009 (8,5% en 2018 et 7,9% en 2019).

Enfin, le niveau d'inflation reste faible, il devrait s'établir dans la zone euro, en moyenne, à 1,5% cette année et tomber à 1,4% en 2018, avant de remonter à 1,6% en 2019. Cette perspective reste sensiblement éloignée des 2% souhaités par la Banque Centrale Européenne.

### CROISSANCE TRIMESTRIELLE DU PIB, EN %



(source INSEE)



### 3. UNE EMBELLIE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE CONFIRMÉE MAIS DES RÉSULTATS SUR LE CHÔMAGE QUI SE FONT ATTENDRE

Selon les estimations de l'INSEE publiées en octobre dernier, l'objectif de +1,8% de croissance fixé par le gouvernement en 2017 devrait être atteint. En effet, à cette date « l'acquis de croissance », c'est-à-dire le niveau que le PIB atteindrait si l'activité ne progressait pas d'ici la fin de l'année, atteignait 1,7%. Par ailleurs, dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee a émis l'hypothèse d'une croissance de 0,5% lors du dernier trimestre 2017.

Dans le détail, cette situation favorable est attribuée par l'INSEE à une accélération de la consommation des ménages tirée par les besoins en énergie, les achats de vêtements et de biens d'équipement, malgré un léger rebond de l'inflation, qui s'établit à 1 % en septembre.

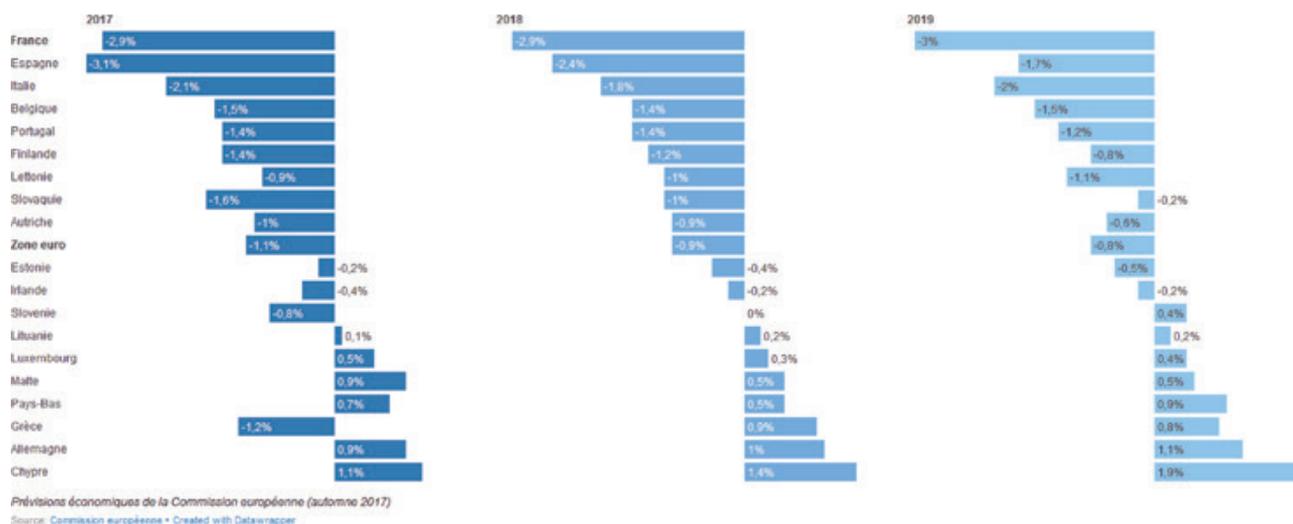
L'investissement des ménages et des entreprises demeure également dynamique malgré un tassement du secteur de la construction (+0,5% après une hausse de 1,2 % au deuxième trimestre « en raison notamment du repli dans les travaux publics »). Néanmoins, la formation brute de capital fixe totale croît de nouveau au troisième trimestre 2017 (+0,8% après +1,0 %). Sur l'ensemble de l'année 2017, « en acquis » l'investissement total accélère (+3,3% après +2,7%).

Tous les indicateurs économiques ne sont pourtant pas au vert. Ainsi, le déficit du commerce extérieur pèse sur la croissance. Les importations ont augmenté de 2,5%, tandis que les exportations ont fortement ralenti. « Au total, le commerce extérieur pèse sur l'activité du troisième trimestre : -0,6 point de PIB », souligne l'Insee. Pour rappel, le déficit du commerce extérieur atteint 48,1 milliards d'euros.

La situation de l'emploi reste difficile. On ignore l'impact des mesures prises par l'exécutif en France sur la transformation du code du travail et l'évolution budgétaire. Leurs éventuels effets positifs n'interviendront pas avant 2019, selon les économistes. Après avoir amorcé une légère baisse en début d'année 2017, le chômage est reparti à la hausse au 3<sup>e</sup> trimestre 2017. À court terme, le taux de chômage pourrait également pâtir de la suppression progressive des emplois aidés. Dans sa dernière note de conjoncture, publiée début octobre, l'Insee tablait sur un taux de chômage à 9,4% au 31 décembre qui reste supérieur à la moyenne des pays de la zone euro (9,1%).

Enfin, concernant le déficit public de la France, Pierre Moscovici déclarait en novembre dernier « Je pense tout à fait possible une sortie de la procédure de déficit excessif au printemps [...] il faut simplement maintenir ses efforts. »

Ainsi, le déficit public hexagonal devrait avoisiner les 3% jusqu'en 2019 à en croire les prévisions de la Commission européenne. Pour autant, elle détiendrait dans les deux prochaines années, la place peu enviable du niveau de déficit le plus important de la Zone euro.



Dans ce contexte de reprise réelle mais fragile, les collectivités locales ont absorbé pour la quatrième année consécutive une diminution de leurs dotations. Parallèlement, l'année électorale qui vient de s'écouler débouche sur un environnement économique encore incertain pour les collectivités avec une politique de l'État vis-à-vis du tissu local qui reste à éclaircir.

# B. UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES QUI A LARGEMENT PÂTI DE LA POLITIQUE DE BAISSSE DES DOTATIONS

Après quatre années de baisse significative des dotations de l'État, l'épargne des communes devrait très légèrement progresser en 2017 grâce à des recettes un peu plus dynamiques que l'année passée.

Cette embellie devrait permettre un redémarrage timide de l'investissement mais ne permettra en aucun cas de rattraper la chute des dépenses d'équipement constatée en début de mandat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	16/15 %	2016e Md €	17/16 %	2017p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	16/15 %	2016e Md €	17/16 %	2017p Md €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>80,5</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>80,8</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>19,4</b>	<b>+ 4,1</b>	<b>20,2</b>
<i>Hors FCCT*</i>	- 1,1	79,5	+ 0,5	79,9	financées par :				
Recettes fiscales**	+ 4,0	52,4	+ 1,7	53,3	• Autofinancement (4)=(3)-(5)	+ 19,5	9,8	+ 11,5	10,9
Dotations de l'État	- 12,8	14,7	- 4,0	14,1	• Recettes d'investissement	- 7,5	10,3	- 1,2	10,1
Produits des services et ventes diverses	+ 3,9	5,8	+ 1,1	5,8	• Flux net de dette***	-	- 0,6	-	- 0,8
Autres	+ 0,1	7,6	+ 0,0	7,6	- Emprunts nouveaux	- 8,7	5,6	- 3,0	5,4
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>69,3</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>69,5</b>	- Remboursements	+ 1,8	6,2	+ 0,7	6,3
<i>Hors FCCT*</i>	- 1,3	68,3	+ 0,3	68,6	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (5)</b>	-	+ 1,4	-	+ 0,4
Dépenses de personnel	- 0,0	37,0	+ 1,4	37,5	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>64,7</b>	<b>- 1,1</b>	<b>64,0</b>
Charges à caractère général	- 1,9	16,8	+ 0,3	16,9					
Autres	+ 4,4	13,5	- 0,7	13,4					
Intérêts de la dette	- 6,7	2,0	- 11,9	1,7					
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>- 0,2</b>	<b>11,2</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>11,3</b>					

Source : banque postale

## 1. UNE LÉGÈRE REPRISE DE L'ÉPARGNE EN 2017

### DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PEU DYNAMIQUES À L'EXCEPTION DES DROITS DE MUTATION :

Les recettes de fonctionnement des communes devraient progresser de 0,5% en 2017 contre 0,1% en 2016.

Les recettes fiscales progresseraient de 1,7 % en

2017, une évolution beaucoup plus faible que celle observée en 2016 (+ 4,0%). Si l'on neutralise les flux inhérents à la Métropole du Grand Paris, les ressources fiscales n'ont progressé que de 0,5% en 2016. Le produit de la taxe d'habitation est resté quasiment stable du fait de la hausse des exonérations fiscales pour les personnes de condition modeste.

En 2017, la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti enregistreraient une croissance limitée, autour de 1,7%, en raison d'une assiette fiscale peu évolutive (la revalorisation forfaitaire des bases est de 0,4% en 2017, contre 1,0% en 2016) et d'une hausse très faible des taux d'imposition.

À contrario, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) portent à eux seuls la dynamique des recettes fiscales avec une progression qui pourrait atteindre 17%, à la faveur de transactions immobilières importantes en nombre et en montant.

Les dotations de l'État continuent de diminuer en 2017 (- 4%) mais dans des proportions moindres que les années précédentes. Cela s'explique en grande partie par la réduction de moitié de la contribution au redressement des finances publiques mais également par l'augmentation des compensations d'exonération au titre de la taxe d'habitation (TH) pour les personnes de condition modeste, qui a entraîné une faible évolution de la TH en 2016. Cette hausse masquerait la baisse des autres compensations d'exonérations comprises dans la variable d'ajustement.

Les produits des services et les autres recettes de fonctionnement enregistrent, quant à eux une hausse limitée.

#### UN EFFORT CONTINU SUR LA MAÎTRISE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L'important effort consenti sur les dépenses de fonctionnement de 2016 se poursuit en 2017 dans des proportions moindres (+ 0,3%, après - 1,3%).

#### L'INSTAURATION DU DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION : VERS UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE LA FISCALITÉ LOCALE ?

Cette mesure emblématique du programme du Président de la République voit son aboutissement dans le Projet de Loi de Finances 2018. Ainsi, le texte précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression de la Taxe d'habitation mais d'un dégrèvement. L'État se substituera au contribuable pour le paiement de l'imposition.

Ce dégrèvement, qui concernera 80% des contribuables sera progressif sur 3 années (30% puis 65% et enfin 100% en 2020).

Il convient également de préciser, que si l'évolution des bases est bien prise en compte, le taux retenu est celui de 2017. Ainsi, l'État ne supportera pas une éventuelle hausse des taux décidé par la collectivité à partir de 2018. Autrement dit, en cas d'augmentation de la pression fiscale les contribuables dégrévés se verront appliquer un impôt marginal.

Le dispositif retenu préserve donc l'autonomie fiscale des collectivités locales. Par ailleurs, il est pour le moment neutre sur l'évolution des recettes pour les collectivités. Néanmoins, le PLF 2018 indique que le gouvernement souhaite trouver, dans le cadre de la conférence nationale des territoires, « un mécanisme de limitation des hausses de taux décidées ultérieurement par les collectivités et de prise en charge de leurs conséquences, de manière à garantir un dégrèvement complet, en 2020, pour les foyers concernés ».

Par ailleurs, à l'occasion du Congrès des Maires, le Président de la République a déclaré que « Cette réforme ne doit être qu'un début (...) C'est une refonte en profondeur de la fiscalité locale que nous allons engager ». Il semble donc que le gouvernement envisage le dégrèvement de la taxe d'habitation comme une première étape d'une réforme profonde de la fiscalité locale dont les contours restent à préciser.

L'évolution de la masse salariale (+ 1,4%, après une stabilité explique principalement cette légère reprise. La hausse des frais de personnel résulte des différentes mesures salariales décidées par le gouvernement : la revalorisation du point d'indice de 1,2% en deux fois (au 1er juillet 2016 et au 1er février 2017) ainsi que la mise en place des mesures du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations »



(PPCR). La nouvelle revalorisation des cotisations employeurs à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) constitue également une charge supplémentaire pour les collectivités.

Les charges à caractère général seraient stables en 2017 (+ 0,3%) après trois années consécutives de baisse. De nouvelles mesures d'économies prises par les communes et le développement de l'intercommunalité devraient

entraîner une nouvelle baisse mais celle-ci est amortie par une légère reprise de l'inflation (+ 0,9% après + 0,2%).

Une analyse plus fine du poste des charges à caractère général en 2016, démontre l'importance de la variation des prix. Ainsi, le poste qui contribue le plus à la baisse de ces charges est celui de l'énergie dont les prix se sont contractés en 2016. Néanmoins, cet indicateur est reparti à la hausse sur le 1er semestre 2017.

Les intérêts de la dette diminueraient pour la troisième année consécutive sous l'effet de taux historiquement bas et d'un recours à l'emprunt limité ces dernières années.

Si cette très légère dynamique sur les marges de manœuvre financières des communes permet d'envisager une reprise, tout aussi légère des dépenses d'équipement, elle ne devrait pas suffire à combler le déficit d'investissement constaté sur le début du mandat.

## 2. UN MANDAT MARQUÉ PAR LA BAISSÉ DE L'INVESTISSEMENT

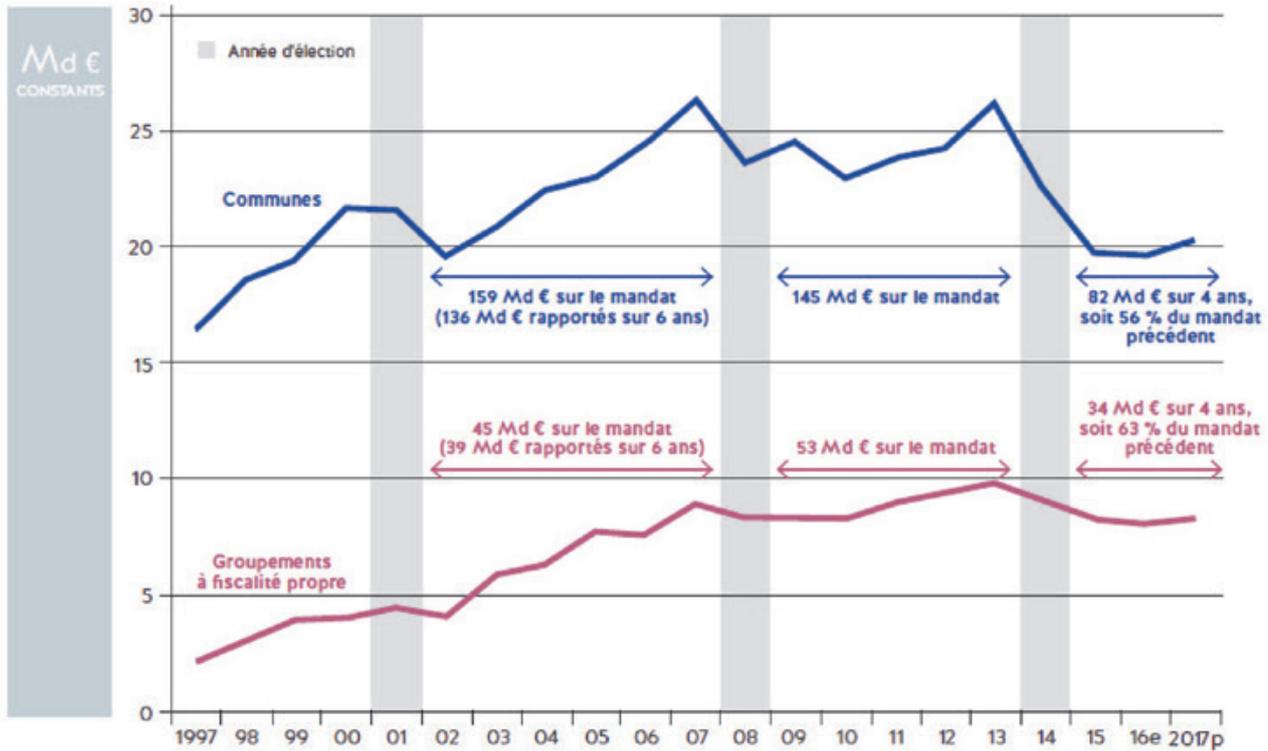
Après une diminution de 25% entre 2013 et 2015 (- 6,3 Mds€), et une quasi-stagnation en 2016 (+ 0,6%), les dépenses d'investissement des communes augmenteraient de 4,1% en 2017.

L'effondrement des investissements en début de



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT\* DES COMMUNES ET GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE

(source La Banque Postale Collectivités Locales)



mandat a eu des répercussions importantes sur le service rendu à la population. Ainsi, une analyse détaillée des comptes des grandes villes permet de constater que sur la période 2014-2015, les baisses les plus importantes ont concerné les politiques publiques « sport et jeunesse » et « culture » qui, en deux ans, se sont réduites respectivement de près de 46% et de près de 37%.

La reprise des dépenses en 2017 devrait favoriser principalement l'enseignement. A contrario les dépenses devraient diminuer fortement pour le social-santé et l'action économique.

L'investissement communal pourrait atteindre 20,2 milliards

d'euros en 2017. Ce montant plus élevé qu'en 2015 et 2016 reste en deçà de ceux enregistrés depuis près de 15 ans en euros constants.

Sur le mandat précédent, les investissements s'étaient élevés à 145 milliards d'euros constants. Pour atteindre un niveau au moins comparable sur le mandat actuel, les investissements communaux devraient croître en deux ans de plus de 77%.

En ce qui concerne la dette des communes, l'encours s'élèverait fin 2017 à 64 Mds€, en repli de 1,1% par rapport à 2016.

**20**  
milliards d'euros  
d'investissement  
communal en  
France

## LA MISE EN ŒUVRE D'UN CADRE CONTRACTUEL AVEC L'ÉTAT POUR PILOTER LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPPF) 2018-2022 fixe, dans le cadre des engagements européens de la France, les objectifs généraux en termes de finances publiques sur la période. Ainsi, il est prévu de ramener le déficit public de 2,9% du PIB en 2017 à 0,2% en 2022. Dans le même temps, la dette publique doit passer de 96,8% du PIB à 91,4% en 2022.

Cet objectif est décliné par type d'administration. Ainsi, la loi de programmation fixe un objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), qui prévoit un plafond de progression des dépenses des collectivités à 1,2% par an inflation comprise jusqu'en 2022 correspondant à un effort de 13Mds d'euros. Il convient de noter que cet effort de 13Mds est intégralement fléché sur la réduction de la dette des collectivités.

Alors que l'ODEDEL avait, jusqu'à présent, un caractère indicatif, l'article 10 de la loi de programmation prévoit désormais que cet objectif revêt un caractère contraignant. Ainsi, ce dernier prévoit qu'« un mécanisme de correction, dont les modalités seront mises au point dans le cadre d'un dialogue entre l'État et les collectivités territoriales, sera défini par la loi et appliqué dans le cas où il est constaté un écart dans la réalisation de l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique ».

Si, à première vue, ces dispositions sont moins contraignantes pour les collectivités que la ponction sur la DGF des années antérieures, il convient de garder à l'esprit que si l'on tient compte des hypothèses de reprise de la croissance et de l'inflation, la progression de 1,2% par an des dépenses de fonctionnement en valeur correspond à une diminution en volume de -0,2% par an.

Par ailleurs, l'État souhaite instaurer via l'article 24 un renforcement de la règle d'or en introduisant une nouvelle règle prudentielle qui doit permettre d'améliorer la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales en plafonnant le nombre d'années nécessaires au remboursement de leur dette et en prévoyant, lorsque nécessaire, les modalités de convergence vers ces plafonds. Pour les communes, ce plafond est fixé à 12 ans.

Dans les faits, l'État veut faire peser l'effort de désendettement sur les collectivités. Le PLPPF prévoit en effet que la dette de l'État continuera de progresser sur la période alors que celle des collectivités devrait diminuer de 13 Mds d'euros.

Pour assurer, le pilotage de ces objectifs, l'État prévoit de contractualiser avec les 340 collectivités les plus importantes. Ces contrats auront pour « objet de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité ou de l'établissement concerné et les modalités selon lesquelles sera assuré le respect de ces objectifs ». La Ville de Nancy sera concerné par ce mécanisme de contractualisation.

# C. INVESTISSEMENT MAINTENU SANS UTILISER LE LEVIER FISCAL : UNE PREMIÈRE MOITIÉ DE MANDAT CONFORME AUX ENGAGEMENTS

Dans un contexte, sans précédent de baisse des dotations de l'État, la stratégie financière de la Ville de Nancy est restée depuis le début du mandat conforme aux orientations politiques présentées, à l'occasion du vote du Budget primitif 2015, dans le plan d'équilibre et de développement 2014 - 2020. Les mesures d'économies et la gestion saine des finances de la Ville ont permis à la Ville de conserver ses capacités d'investissement sans pour autant avoir recours à une augmentation des taux de fiscalité.

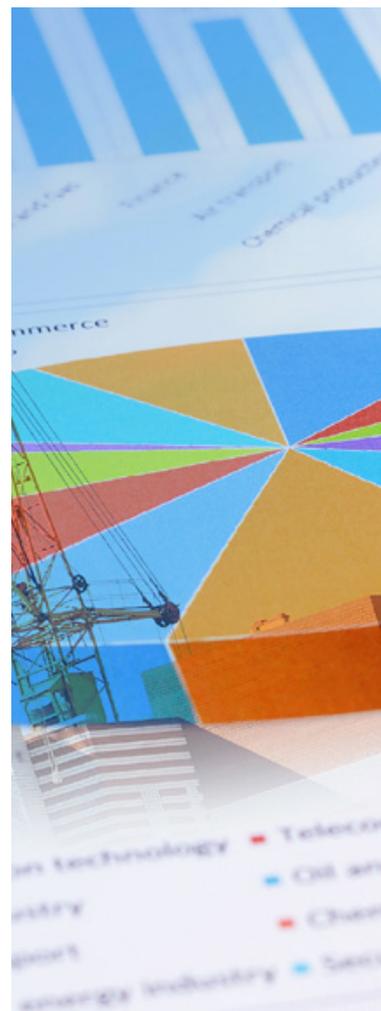


## LES POINTS FORTS DU BUDGET 2018

Comme chaque année depuis 2014, le budget 2018 restera, en parfaite adéquation avec la feuille de route financière définie par l'équipe municipale :

- Maîtrise du fonctionnement
- Dette stable ou en diminution
- Stabilité des taux de fiscalité
- Niveau d'investissement préservé

Ainsi, dans toutes ses déclinaisons (niveau d'épargne, stock de dette, enveloppe d'investissement et taux de fiscalité), le budget 2018 restera conforme aux perspectives développées au début du mandat dans le Projet de Ville.



# 1. UNE GESTION Saine DES FINANCES DE LA VILLE QUI SE CONSTATE ANNÉE APRÈS ANNÉE

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2013-2017



N.B. Le préimètre des subventions a été modifié par le transfert de Nancy Tourisme et de l'ASPTT Handball

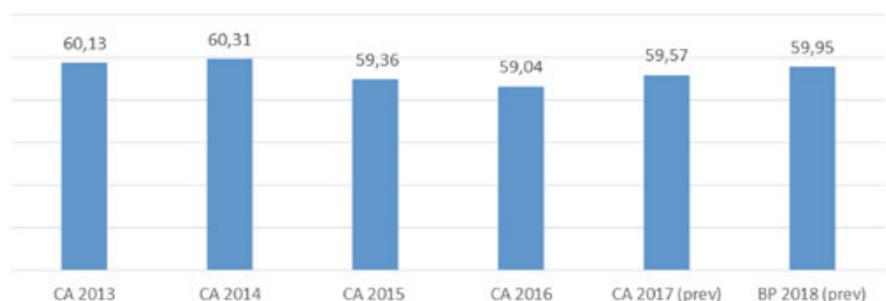
### A – L'ÉVOLUTION ET LA STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En concrétisant les objectifs du Plan d'équilibre et de développement, la Ville a largement maîtrisé ses dépenses réelles de fonctionnement depuis le début du mandat. Globalement, elles ont diminué de 7% entre 2013 et 2017 avec un effort tout particulier sur ses charges à caractère général qui ont diminué de 20%.

### B – LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

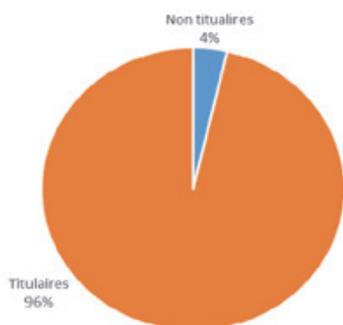
Conformément aux exigences de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », le présent rapport d'orientation budgétaire intègre un focus particulier sur l'évolution et la structure des dépenses de personnel ainsi que sur le temps de travail.

## ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2013-2017

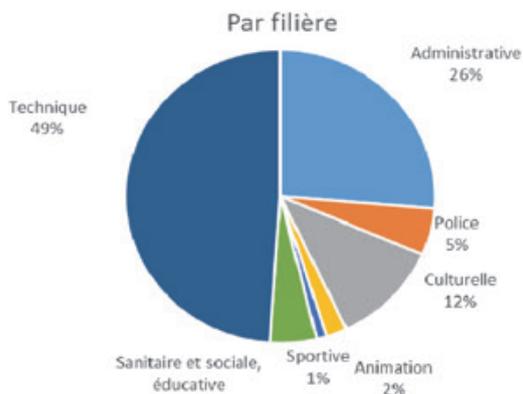


Entre 2014 et 2016 la Ville a absorbé l'ensemble des mesures nationales de hausse de cotisations, d'augmentation de la valeur du point et de revalorisation des grilles indiciaires. La deuxième phase d'augmentation de la valeur du point et surtout la mise en œuvre des PPCR « parcours professionnels, carrières et rémunérations » n'a pu être complètement absorbé en 2017. Pour 2018, l'augmentation escomptée se situe seulement autour de 0,6% malgré un GVT estimé à 1%.

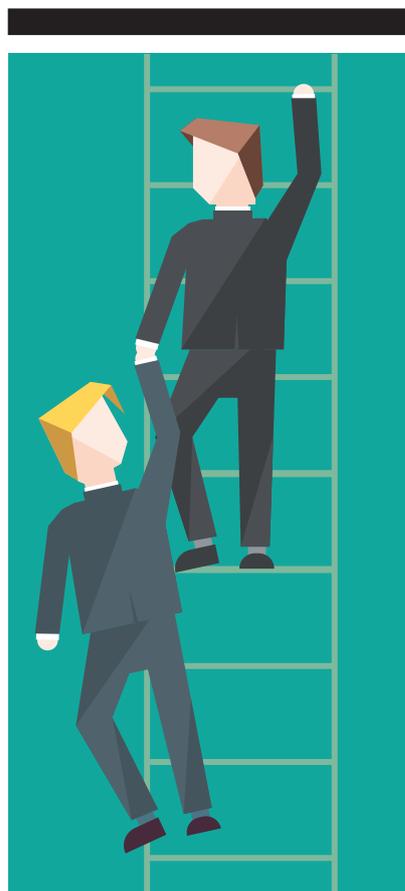
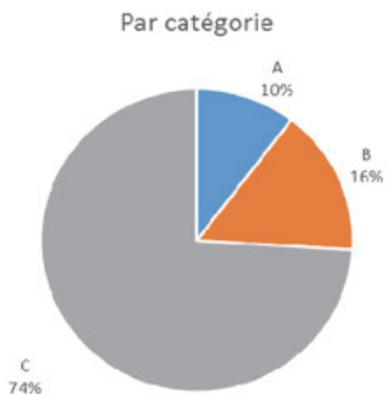
### STRUCTURE DE L'FFECTIF PERMANENT - NOVEMBRE 2017



L'effectif permanent était constitué de 96% de titulaires en novembre 2017.



La filière technique représente à elle seule près de la moitié de l'effectif permanent. La filière administrative concentre le quart des agents.



Les agents de catégorie C représentent près des trois quart de l'effectif permanent, contre 16% pour les agents de catégorie B et 10 % pour les agents de catégorie A.

Un nouveau règlement du temps de travail applicable au 1er janvier 2016 a été adopté par le Conseil Municipal en novembre 2015. Il précise notamment que conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000, le temps de travail des agents de la Ville de Nancy est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1.607 heures. Depuis, la quasi-totalité des règlements de service ont été revus pour s'assurer que l'ensemble des cycles de travail soient en adéquation avec la nécessaire continuité du service public.

## C – LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET D'ENDETTEMENT

Fidèle à la stratégie financière élaborée depuis 2014, La Ville de Nancy souhaite conduire une politique d'investissement ambitieuse de 100 M€ sur le mandat. C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a voté par délibération du 13 avril 2015 la création d'autorisations de programme pour afficher le niveau de mobilisation des crédits d'investissement sur une période de 6 ans. Ces autorisations de programme, font régulièrement l'objet d'ajustements pour coller au plus près des réalités du terrain et des besoins des Nancéiens.

Depuis le début du mandat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de mener à bien cette politique d'investissement tout en réduisant le stock de dette de la Ville de 3,5M€. Ce stock de dette pourrait diminuer au CA 2017 pour rester stable au BP 2018.

### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE 2013-2018



## 2. LE SCÉNARIO BUDGÉTAIRE 2018

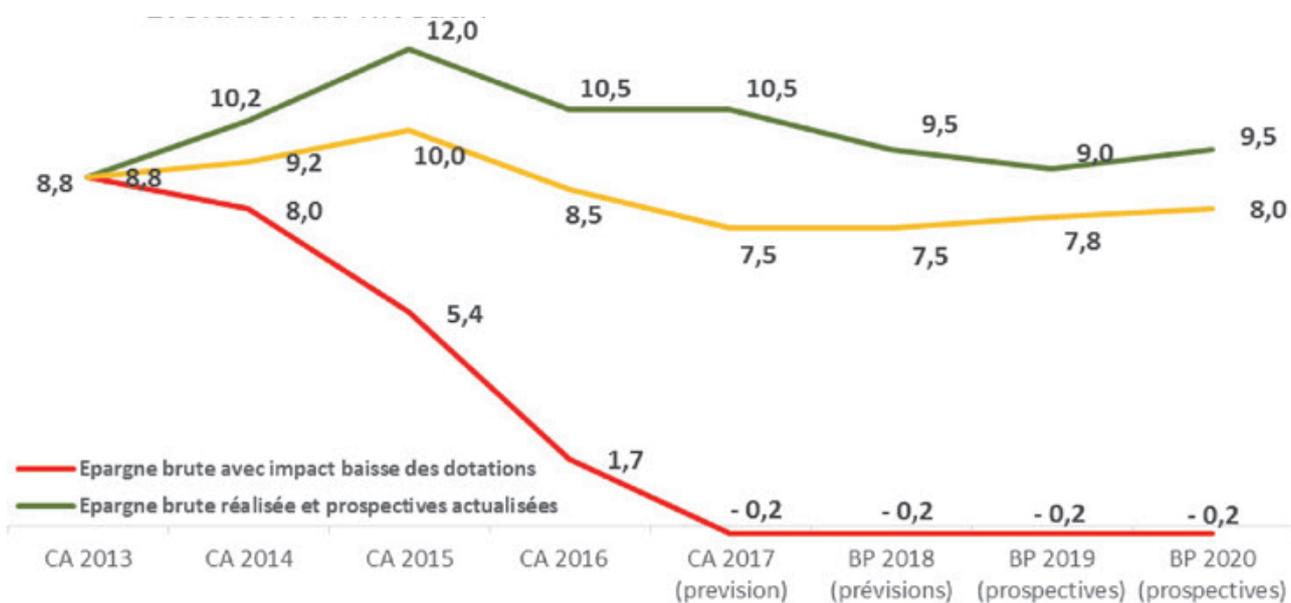
### A – STABILITÉ FISCALE, INVESTISSEMENT SOUTENU ET DETTE SÉCURISÉ : UN SCÉNARIO BUDGÉTAIRE EN PHASE AVEC LES ENGAGEMENTS DU PROJET DE VILLE

#### - UN NIVEAU D'ÉPARGNE SUPÉRIEUR AUX PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Le début de mandat a été marqué par un maintien du niveau d'épargne malgré la baisse historique des dotations de l'État. Cet effort important a été possible grâce à la maîtrise de la section de fonctionnement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'équilibre.

Ce dernier a permis de dégager aux CA 2014, 2015, 2016 et 2017 un niveau d'épargne compris entre 10 M€ et 12 M€ dans un contexte inédit de raréfaction des recettes. Ce niveau est, par ailleurs, largement au-dessus de l'objectif fixé en début de mandat.

### ÉVOLUTION DU NIVEAU D'ÉPARGNE 2013-2020 DE LA VILLE DE NANCY



En prévision l'épargne brute connaîtra, au BP 2018, une légère inflexion tout en restant largement supérieure aux prospectives initiales. Il est envisagé, par la suite, de tout mettre en œuvre pour maintenir un niveau d'épargne compris entre 9 M€ et 9,5 M€ en 2019 et 2020.

#### - DES TAUX DE FISCALITÉ STABLES

Pour la sixième année consécutive, les taux de fiscalité resteront stables, conformément aux engagements de l'équipe municipale. Le taux d'évolution des bases correspondant à l'inflation réelle devrait se situer à 1%.

#### - LE MAINTIEN DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT

Le plan pluriannuel d'investissement sur la période 2015-2020 a fait l'objet d'une actualisation suite au vote du Conseil municipal le 20 mars 2017 de l'ajustement des autorisations de programme.

Intitulé de l'AP	AP votée	Révision de l'exercice 2017	Total ajusté
Développement éco et insertion pro	0,04	-0,01	0,04
Commerce	0,39	-0,13	0,26
Culture	9,62	-0,11	9,51
Musée Lorrain	28,31	-8,87	19,43
Tourisme et valorisation du patrimoine	5,99	3,03	9,01
Sécurité et libertés publiques	0,73	0,19	0,92
Cadre de vie, nature et espaces verts	13,79	0,65	14,43
Stationnement	1,23	0,56	1,79
Logement	1,68	0,26	1,94
Éducation	12,61	0,62	13,23
Cohésion sociale et santé	3,01	-0,41	2,59
Jeunesse, sports et loisirs	6,72	1,55	8,28
Administration exemplaire	15,81	-3,99	11,82
Gouvernance et participation	3,02	0,85	3,87
<b>Total</b>	<b>102,92</b>	<b>-5,81</b>	<b>97,12</b>

Dans le détail, la répartition des masses budgétaires est la suivante :

Ces dernières qui représentent un volume budgétaire total de l'ordre de 100 M€ de 2015 à 2020 feront l'objet d'une révision annuelle à l'occasion du vote du BP 2018.

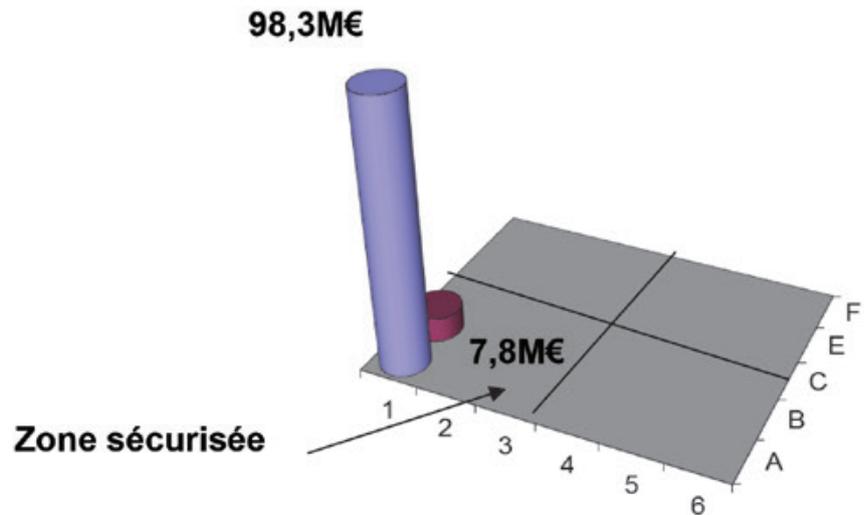
**- UNE DETTE CONTENUE ET SÉCURISÉE**

L'objectif, pour 2018, sera d'assurer le financement du programme d'investissement tout en affichant en prévision une stabilité de l'encours de dette.

Sa structure sera maintenue afin d'optimiser les coûts sans prendre de risque, avec des emprunts conformes aux pratiques normales des marchés financiers et à la charte de bonne conduite.

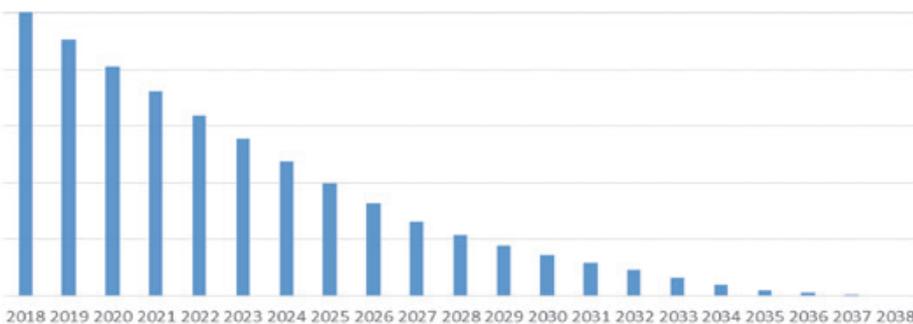
En anticipant les résultats du CA 2017, l'encours pourrait diminuer tout en étant intégralement classé en zone sécurisée selon la charte de bonne conduite officielle (1A et 1B).

**CLASSIFICATION DE LA DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE DE L'ENCOURS EN 2017**



Le profil d'amortissement de dette est classique et se déroule selon le schéma suivant :

**PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (prévision)**



## B – LA RÉPARTITION PAR MASSE BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2018 devrait être légèrement supérieur à 140M€ (hors réaménagement de dette et avance de trésorerie au CCAS), dont 25 M€ à 27 M€ au titre de la section d'investissement (remboursement du capital de la dette compris) et autour de 115 M€ pour la section de fonctionnement.

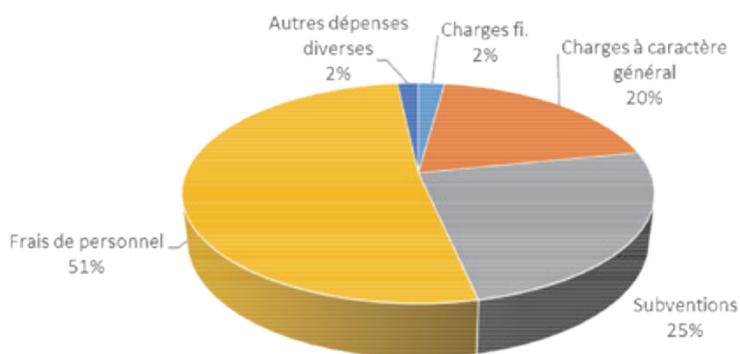
Les dépenses d'équipement seront comprises entre 15 et 17 M€, auxquelles s'ajouteront 9,9 M€ de remboursement du capital de la dette. Pour financer cette section, la Ville pourra compter sur l'autofinancement, le FCTVA, les cessions, les subventions à recevoir, et l'emprunt.

En section de fonctionnement, les frais de personnel devraient légèrement augmenter pour atteindre un montant compris entre 59,9 M€ et 60 M€. Ils représenteront alors un peu plus de 50% des dépenses réelles de fonctionnement.

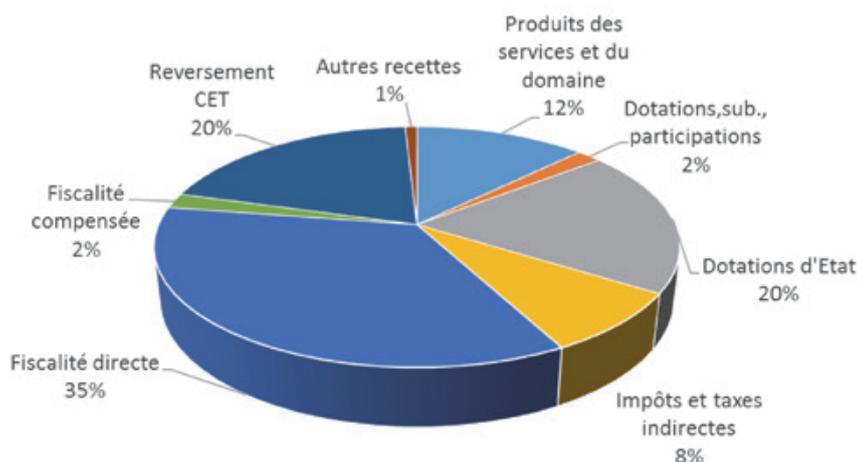
Les subventions au Centre Communal d'Action Sociale et à l'Opéra devraient bénéficier d'une légère augmentation.

Dans le cadre d'une approche prudentielle, les frais financiers afficheront un niveau équivalent aux prévisions du BP 2017, dans un contexte où les taux d'intérêt ne fléchissent plus.

La répartition par nature des principaux postes budgétaires se présentera ainsi (prévisions) :



Concernant les recettes, les principaux postes budgétaires, hors reprise du résultat, sont la fiscalité directe, qui représente plus du tiers des ressources courantes, les dotations d'État qui en constituent désormais seulement 20%, et le reversement de la Contribution Économique Territoriale à hauteur d'environ 20%. Ces trois postes représentent donc les trois quarts des recettes réelles de fonctionnement. Le quart restant est constitué pour l'essentiel par les produits des services et du domaine, les impôts et taxes indirectes, la fiscalité compensée et les recettes diverses.

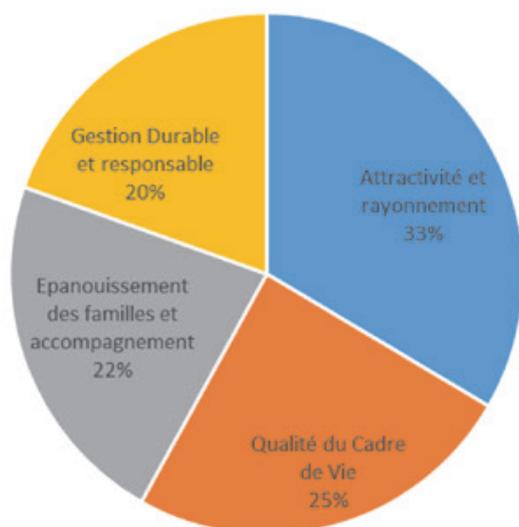


## C – LA RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Comme les années précédentes, le budget 2018 sera décliné selon les axes du projet de Ville 2015 - 2020, définis de la façon suivante :

Axes	Politiques publiques
1. Attractivité et rayonnement	Développement économique et insertion professionnelle
	Commerce
	Culture
	Relations internationales
	Tourisme et valorisation du patrimoine
2. Qualité du Cadre de Vie	Sécurité et libertés publiques
	Cadre de vie, nature et espaces verts
	Stationnement
	Logement
3. Epanouissement des familles et accompagnement	Petite enfance et politique familiale
	Éducation
	Publics en situation de fragilité
	Jeunesse, sports et loisirs
4. Gestion durable et responsable de l'institution	Administration exemplaire
	Gouvernance et participation

L'enveloppe 2018 des crédits d'équipement (dépenses d'investissement hors dette) sera de l'ordre de 15 à 17 M€ et se



1 Il s'agit d'une répartition indicative répartis de la façon suivante : Budget Primitif.

Une enveloppe d'environ 1,2 M€ permettra de valoriser le patrimoine de la Ville (Bâtiment Lyautey, Pavillon Alliot, Portes Desilles et Saint-Nicolas,...)

Une enveloppe de 2 M€ devrait permettre de soutenir la politique culturelle avec des projets importants, comme la rénovation intérieure de la Villa Majorelle et la poursuite du programme « Art dans la Ville ».

Les opérations du Palais des Ducs de Lorraine - Musée Lorrain devraient mobiliser près de 1,9 M€.

Le programme d'entretien et de rénovation des écoles disposera d'une enveloppe supérieure à 2,1 M€.

Une enveloppe de 0,500 M€ sera mobilisée pour poursuivre la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité.

Parmi les autres priorités politiques, on retrouvera également des crédits d'investissement à hauteur de 0,800 M€ pour la politique de stationnement, de 0,450 M€ pour la création d'une mairie de quartier et d'une bibliothèque au sein du quartier Saint-Pierre, et de 0,235 M€ pour la création d'un second dojo au gymnase du Placieux.



# D. LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## 01

### ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

#### 1.A DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans un contexte de profondes mutations économiques et de réorganisation territoriale, l'équipe municipale souhaite affirmer son soutien au développement économique créateur de richesses et d'emplois. Ainsi, a-t-elle placé l'économie et l'emploi au premier rang des priorités de son projet de ville « Aïmons Nancy – Cap sur 2020 ».

En lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs du monde économique, la Ville de Nancy mène une politique active



visant à favoriser les démarches entrepreneuriales innovantes, dynamiques et valorisantes pour le territoire nancéen et son bassin d'emploi.

Afin de faciliter l'activité économique dans toutes ses dimensions stratégiques et pratiques, un travail permanent de proximité permet de développer :

- le dialogue direct avec le monde entrepreneurial ;
- les synergies entre la Ville de Nancy et le monde économique ;
- l'identification et la dynamisation des actions en faveur du renforcement économique ;
- l'attractivité et l'image économique de la ville.

Ainsi, en 2018, le travail et les actions engagées au niveau local seront poursuivis et développés :

## **DIALOGUE AVEC LE MONDE ENTREPRENEURIAL**

Au-delà de la poursuite des rencontres régulières d'entreprises permettant échanges, connaissances mutuelles et mises en relation, deux dispositifs principaux sont à mettre en exergue :

- Le Conseil des Entrepreneurs, instance participative et collaborative dédiée à la sphère économique, installée depuis septembre 2015, se réunit 3 fois par an. Les trois séances de l'année 2017 ont permis aux membres d'échanger sur l'actualité économique, tant sur la situation des entreprises membres que sur les dispositifs impactant le quotidien des entrepreneurs. En 2018, le dialogue se poursuivra autour de temps constructifs permettant de faciliter les liens entre acteurs et d'accompagner

les entreprises dans leurs démarches de développement (recrutement, innovation, mise en réseau,...).

- Le travail de lien et de co-construction avec les ATP (une Association, un Territoire, un Projet) de la Ville de Nancy, notamment l'ATP Rives de Meurthe et l'ATP Association pour la Vie Economique du Cœur de Nancy (AVEC Nancy), se poursuit. Depuis sa création récente en 2016, l'ATP AVEC Nancy, qui enregistre déjà près de 60 adhérents, s'est organisée en commissions de travail sur les questions des services aux entreprises, de la communication et des mobilités. Sur ce dernier point, l'association est notamment intégrée aux différentes réflexions et actions menées par la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy.

### SYNERGIES ENTRE VILLE DE NANCY ET MONDE ÉCONOMIQUE

Plusieurs actions doivent permettre de renforcer les liens entre collectivité et entreprises afin de favoriser une meilleure connaissance des deux parties et de développer des stratégies de travail commun :

- Dans le cadre du partenariat passé avec le Club Lorraine Junior Entreprises, une première étude portant sur la fréquentation et l'attractivité du marché central a été menée en 2017. Les résultats de cette étude ont été intégrés au plan de dynamisation commerciale du centre-ville de la Ville de Nancy. En 2018, le partenariat se poursuit au travers d'une nouvelle étude portant sur le fonctionnement urbain et l'évolution des comportements de communication et d'usage du cœur de ville.

- Afin de prendre en compte certaines problématiques de mobilité en centre-ville (environnement, congestion, cadre de vie) liées à l'évolution des comportements de consommation (développement de l'e-commerce et des flux de livraison), la Ville de Nancy souhaite développer, en lien avec la Métropole du Grand Nancy des actions exemplaires en matière de gestion de la logistique urbaine et notamment du dernier kilomètre. Dès 2018, un travail est ainsi souhaité en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques concernés, et notamment les commerçants et artisans du cœur de ville, représentés par l'ATP AVEC Nancy et l'association des Vitrines de Nancy.

150  
ouvertures  
de commerce  
depuis 2014



## ACTIONS DE DYNAMISATION ÉCONOMIQUE

- Afin de favoriser l'attractivité commerciale et démographique du centre-ville, la Ville de Nancy souhaite que soit créée une société d'économie mixte de dynamisation immobilière commerciale et résidentielle. L'objectif est de remettre sur le marché immobilier des cellules commerciales et adaptés à la demande. L'année 2017 a permis, via un accompagnement par un assistant à maîtrise d'ouvrage, de définir les modalités techniques, juridiques et économiques de montage de la structure. L'année 2018 doit permettre de définir le pacte d'actionnaires et la création juridique et statutaire de la société, pour enclencher la dynamique dès le second semestre.

- Dans le cadre de la structuration de la filière culturelle et créative, la création d'une pépinière dédiée, d'ici 2020, permettra, sur le site du Technopôle Renaissance, d'offrir un espace dédié à l'accompagnement et à l'aide à la création dans tous les domaines culturels et artistiques. La dimension entrepreneuriale de ce projet repose sur un travail d'articulation avec l'ensemble des acteurs de la sphère économique (entreprises, structure d'accompagnement, investisseurs,...), à mettre en place en amont de la démarche. Un lien est également à structurer avec l'ATP Rives de Meurthe, association fédérant les acteurs économiques du quartier d'implantation de la future pépinière.

- Une Charte d'Engagement de la Commande Publique doit être proposée afin d'explicitier et faciliter l'accès des entreprises à la commande publique et à inciter les entrepreneurs à candidater aux marchés proposés par la Ville de Nancy.

## ATTRACTIVITÉ ET MARKETING ÉCONOMIQUE

Dans le cadre des nouveaux supports de communication, la dynamique économique de la Ville va être présentée et renforcée.

- La mise en valeur des opérateurs économiques nancéiens et des actions menées par la Ville de Nancy est poursuivie au travers des supports de communication municipaux que sont le site Internet et la publication Nancy Mag.
- En 2017, la Société Publique Locale (SPL) Grand Nancy Congrès & Événements a été désignée, par la Métropole du Grand Nancy, chef de file de la filière économique Tourisme d'Affaires. La structuration de cette filière doit permettre à l'ensemble des acteurs concernés de travailler au développement de l'attractivité de la « destination Nancy », au travers notamment d'un renfort de communication et de marketing. Pour ce faire, la Ville de Nancy participe au comité de pilotage dédié mis en place par la SPL.

## L'INSERTION VERS UN PROJET PROFESSIONNEL

Agréée par l'État, pour remplir sa mission d'accompagnement des personnes en situation précaire dans leur parcours d'insertion, la Ville de Nancy met en place des Chantiers d'Insertion (réalisation de travaux dans les secteurs du bâtiment, des espaces verts, du développement durable et de la gestion automobile) et anime, une plateforme administrative qui permet au bénéficiaire d'un Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans

l'Emploi, d'appréhender divers métiers sous l'aspect administratif par une immersion dans les différents services de la collectivité.

Toutefois, la baisse progressive des contrats aidés décidée par le Gouvernement a amené les services de la collectivité à envisager des mesures de substitution.

## L'APPRENTISSAGE : UN TREMPLIN POUR L'EMPLOI

La voie de l'apprentissage permet à un public jeune de 16 à 25 ans, avec une dérogation spéciale à 30 ans (jusqu'en 2019) pour la Région Grand Est, d'accéder plus facilement au marché de l'emploi. La ville s'inscrit pleinement dans ce processus de formation offrant des parcours allant du CAP au Bac +4. Le nombre annuel d'apprentis est d'une quarantaine.

En parallèle, la Ville soutient l'accompagnement des jeunes et des adultes sur des Travaux d'Intérêt Général en les accueillant au sein de ses chantiers.

8 services civiques (3 médiateurs du développement des pratiques culturelles autour du livre, 1 ambassadeur de la lutte contre le gaspillage et 4 messagers urbains) ont été recrutés en 2017. Une formation leur a été apportée en lien avec les tuteurs et la Mission Locale ainsi qu'avec les formateurs Ville de Nancy.

Le partenariat avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy est reconduit dans sa globalité.

Conseil des entrepreneurs

150 membres

et plus de 300 entrepreneurs rencontrés

## 1.B COMMERCE

La Ville de Nancy poursuivra en 2018 la mise en œuvre de sa stratégie de développement commercial en lien avec les Chambres Consulaires, les Vitrites de Nancy, l'Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine (SCALEN) et la Métropole du Grand Nancy. Pour ce faire, plusieurs axes de développement visent la redynamisation commerciale, parmi lesquels la poursuite du plan d'actions, d'animations et de coordination des acteurs. Parmi les actions prévues au plan d'actions en 2018 :

- Le développement du commerce éphémère, en lien avec les bailleurs locaux et les porteurs de projets, expérimentation d'activités commerciales sur de courtes périodes. Inauguration, suivi et développement du concept accueillant des marques pour des animations-ventes temporaires, « My Caméléon », Place St Léon.
- Un testeur de concepts pour booster l'innovation commerciale avec la poursuite de l'expérience « commerce à l'essai ». La Ville de Nancy, en partenariat avec Alexis Lorraine, association d'accompagnement à la création d'entreprises, propose à des porteurs de projets commerciaux dynamiques et novateurs de tester leur activité en situation réelle de vente grâce à un accès temporaire à un local loué à un tarif avantageux. La Ville de Nancy a mis à disposition un local de son patrimoine : 30m<sup>2</sup> de

Un plan de  
**40**  
actions  
pour le  
commerce  
(2016-2018)



surface commerciale et 30m<sup>2</sup> de surface de stockage pour lesquels la Ville a financé des travaux de réaménagement et de remise en état. Le commerce à l'essai s'apprête à accueillir son deuxième test de concept, début 2018. D'autres expériences de « commerce à l'essai » sont à l'étude notamment au Faubourg des 3 Maisons.

- Échanges d'expériences, candidature au label TOCEMA. Les rencontres de 2017 avec certaines Villes jumelées (Liège, Karlsruhe, Kanazawa et Krasnodar) ont permis de mesurer l'intérêt d'échanger sur les politiques de soutien au commerce. En 2018, la Ville de Nancy poursuivra ces échanges d'expériences sur le thème du commerce. La Ville de Nancy est par ailleurs candidate au programme international TOCEMA. Celui-ci suppose l'obtention d'un label validant les bonnes pratiques de gestion du centre-ville et permettant d'accéder à des fonds européens de financement.

- Définition de nouvelles perspectives : courant 2018, dans le cadre des 3<sup>e</sup> Rendez-Vous du Commerce, une journée de réflexion associant commerçants, consommateurs et acteurs économiques du centre-ville sera organisée sous la forme d'un « Hackathon » (constitution de groupes de réflexion pour des propositions concrètes en l'espace d'une journée, restitution en soirée). Cette action permettra, à l'issue des 3 années prévues au Plan d'Actions, de définir de nouveaux objectifs et de nouvelles actions pour les années à venir.

- Dévelop'heure de centre ville : Poursuite des rendez-vous « dévelop'heure » par l'organisation de temps d'échange thématique bimestriel autour du commerce.

- Un programme de dynamisation du Marché Central mené sur la base d'une étude réalisée en juin 2017

s'inscrit dans le plan d'actions commerce. Ce programme comprend la mise en place en 2018 d'un pôle dédié à la production locale et la création d'un espace de convivialité dans l'allée Jean-Pierre Coffe.

- Parallèlement au plan d'actions, il est à noter le développement d'un programme d'animations en lien avec les associations de commerçants et la poursuite du travail de coordination des acteurs dans le cadre de la convention commerce.

Une démarche de prospection des enseignes et d'accompagnement des porteurs de projets se développe autour d'outils tels que l'observatoire des linéaires commerciaux, la présence sur les salons professionnels et l'édition de plaquettes de présentation des pôles commerciaux.

Dans la continuité des actions réalisées en 2017, de nouvelles opérations pourront être développées en fonction des opportunités, de même que des adaptations d'actions programmées sont possibles pour répondre aux attentes actuelles des commerçants et des consommateurs.

Par ailleurs, la Ville de Nancy accompagnera les projets à venir sur le secteur Charles III, et plus précisément l'extension/ rénovation du centre commercial Saint-Sébastien et de la Galerie Saint-Sébastien, et développera les synergies entre cet équipement, le Marché Central et l'ensemble de l'espace commerçant environnant, en lien avec les professionnels concernés.

En complément des nombreuses actions menées sur

le centre-ville, celles engagées sur les quartiers seront poursuivies et notamment la mise en valeur du commerce et l'accompagnement des propriétaires et/ou commercialisateurs des cellules vacantes.

Parallèlement, la Ville de Nancy reconduira son soutien aux initiatives portées par les associations de commerçants qui jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce local et contribuent à la qualité et à la convivialité de leur secteur d'implantation.

Pour répondre à une tendance forte constatée nationalement et convaincue de la nécessité de valoriser la production locale, la Ville de Nancy accompagnera des projets collectifs de producteurs locaux, et plus particulièrement de l'association « Saveurs Paysannes ». L'année 2018 sera dédiée à l'application de la convention d'objectifs qui a été signée fin 2017 avec ladite association.

Les savoir-faire artisanaux constituent le patrimoine de nos régions et l'identité d'un territoire. À ce titre et parce que les Métiers d'Art contribuent au dynamisme local, la Ville de Nancy accompagnera plusieurs manifestations prévues en 2018.

Enfin, la dynamique lancée en 2016 permet à la Fête de la Gastronomie de s'inscrire comme un véritable rendez-vous nancien de la tradition culinaire lorraine et de mettre en valeur ses acteurs et leurs savoir-faire. Elle sera donc reconduite en 2018 avec la mise en avant d'un produit phare.

## 1.C CULTURE

Levier de cohésion sociale, d'attractivité, de rayonnement, de développement économique et touristique, la politique culturelle de la Ville de Nancy, se veut dynamique et ambitieuse. Pour ce faire, la ville développe sur l'ensemble de son territoire une politique dynamique de programmation en direction d'une population diversifiée qui s'articule entre programmation régulière et temps festifs se déclinant tout au long de l'année.

Pour 2018, le développement des projets et l'accompagnement des acteurs culturels, comme prévu dans le projet de ville dans le respect du plan pluriannuel d'investissement (PPI), seront maintenus. Les grands projets tels que le développement de la pépinière culturelle, l'étude pour le rapprochement des établissements de spectacle vivant, le développement de la Bibliothèque Numérique de Référence, la rénovation du Palais des Ducs de Lorraine-musée Lorrain, de la Villa Majorelle, le déploiement de l'Art dans Nancy en complémentarité de la valorisation des œuvres dans les musées, la finalisation des conventions des établissements labellisés par l'État, la montée en puissance des temps forts (Livre sur la Place, NJP, Saint Nicolas...) ou la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'accompagnement des acteurs associatifs se poursuivront.

Ville de création, Nancy maintient son soutien aux grands établissements labellisés par le Ministère de la Culture et



de la Communication (MCC), afin de favoriser leur rayonnement. Il en va ainsi en 2018 du Centre Chorégraphique National (CCN), du Centre Dramatique National (CDN) et de l'Opéra national de Lorraine (ONL), dont la convention est en cours de renégociation. L'Orchestre symphonique et lyrique de Nancy continuera à bénéficier d'une convention de résidence à la Salle Poiriel. L'étude de faisabilité sera poursuivie pour, d'une part, améliorer des conditions de travail du CCN, et d'autre part, envisager les potentiels de regroupement sur un seul site des activités développées par les trois structures du CCN, CDN et ONL, en lien avec le MCC et la Région Grand Est. Enfin, la Scène de Musique Actuelle L'Autre Canal continuera l'organisation de programmations musicales sur le domaine public.

Dans l'objectif d'accompagner les projets des artistes et acteurs culturels associatifs, les dispositifs d'aide à la création, à l'investissement et à la diffusion seront également poursuivis, en lien avec le Centre de Ressources de la Vie Associative (maintien des subventions, mises à disposition de moyens et de lieux culturels tels que la Salle Poiriel, le Théâtre

Mon désert ou la Galerie 9). Dans le cadre de la mise en œuvre de la Pépinière Culturelle et Créative, des actions de préfiguration seront mises en œuvre.

Pour donner une nouvelle place à l'art contemporain, au design et à l'Art dans Nancy, la campagne de commandes artistiques sera poursuivie auprès d'artistes contemporains reconnus à l'échelle locale comme nationale. Une commande publique sera lancée pour le projet Place des Justes. Dédiée au design et à l'art contemporain, la Galerie Poiriel présentera fin 2018 l'exposition issue du troisième volet du partenariat initié avec le Centre National des Arts Plastiques en 2015.

Ville de patrimoine, Nancy souhaite consolider l'action de ses établissements patrimoniaux. L'exposition multisite « Lorrains sans frontières » se terminera en mars 2018 au Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain et fin janvier 2018 au Musée des Beaux Arts. L'exposition « Art et Industrie » sera présentée au Musée des Beaux Arts d'avril à juin 2018.

L'achat de matériel de stockage et d'outillage est également prévu pour les réserves communes.

Le projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain se poursuivra en 2018. Le Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain fermera ses portes en avril 2018 après l'exposition « Lorrains sans frontières » mais un accès gratuit à l'église des Cordeliers sera préservé pour le public et des animations spécifiques accompagneront cet événement. A souligner l'acquisition en 2018 de la lance d'apparat de Cutry. Durant la fermeture un plan de valorisation des collections hors les murs sera mis en œuvre à Nancy, dans le Grand Est et à l'échelle nationale.

Les établissements du livre et de la lecture maintiendront leur action pour assurer une offre de qualité. Les bibliothèques de Nancy continueront à développer

le numérique à travers la Bibliothèque Numérique de Référence et s'engageront dans de nouveaux programmes sur le territoire comme « Première page », autour du livre et de la petite enfance. Suite au prix « semaine bleue » obtenu en 2017, une opération du même type sera poursuivie en 2018.

Les archives municipales poursuivront quant à elles leur travail réglementaire de conservation des données administratives et animeront les réflexions sur la question de l'archivage électronique pour l'ensemble des services municipaux.

Ville attractive, la politique culturelle municipale affirme la « Destination Nancy ». C'est ainsi qu'outre les « Rendez-vous place Stanislas » estivaux, le nouveau spectacle de vidéo-projection hivernal aura lieu quotidiennement sur la

façade de l'Hôtel de Ville durant les Fêtes de Saint-Nicolas. Le développement des Fêtes de la Saint Nicolas se poursuit avec une thématique annuelle, une programmation art de la rue, la multiplication des villages de Saint Nicolas et les démarches pour l'inscription au Patrimoine Immatériel de l'UNESCO.

Sécurisés avec la plus grande attention, les grands événements culturels de la Ville seront confortés dans leur rôle de catalyseur de rayonnement municipal et de créateur de passerelles entre culture, économie et commerce. Le Livre sur la Place poursuivra son travail et son rayonnement en lien avec les libraires de Nancy et ses nombreux partenaires et mécènes dont l'Académie Goncourt pour célébrer son 40<sup>e</sup> anniversaire.

Ville de partage, a pour objectif de s'adresser à l'ensemble de la population. Pour ce faire, elle propose, outre une programmation diversifiée, des actions de médiation et une communication ciblée qui s'est renforcée. Le développement de la marque et du journal « Culture à Nancy », diffusé à 45 000 exemplaires se poursuit. Le soutien d'artistes locaux est renforcé avec notamment trois cover et trois commandes artistiques qui sont présentées chaque année dans le magazine CAN.

À noter la mise en œuvre d'une évaluation pluriannuelle menée, en lien avec l'Université de Lorraine. Elle vise à identifier la perception que le public a des Fêtes de Saint-Nicolas, et tout particulièrement de recueillir son ressenti sur la candidature, pour cet événement, au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Week-end  
de Saint Nicolas  
+ de  
**225 000**  
visiteurs



## 1.D RELATIONS INTERNATIONALES

L'année 2018 sera marquée par la célébration du Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale. Pour accompagner cet événement, la Ville de Nancy a engagé depuis 2015 une opération de requalification de l'esplanade du Souvenir français et de la place du Luxembourg, en lien avec la Métropole du Grand Nancy, et, avec le soutien de l'État, la restauration de la porte Désilles, devenue en 1976 mémorial communal à la mémoire des enfants de Nancy morts pour la France au cours de son histoire. Le 11 novembre 2018 sera donc l'occasion de découvrir ces nouveaux espaces qui mettront en valeur les noms de Nancy morts pour la France par le biais d'un dispositif numérique novateur. Le cycle des commémorations se traduira par le soutien à la diffusion, au profit des publics scolaires de l'enseignement secondaire, de deux films sur la Grande Guerre au Caméo, une exposition en extérieur présentant des portraits de Poilus nancéiens et une publication universitaire autour des profils de Poilus de la ville.

S'inscrivant dans cette dynamique d'hommage mais également résolument engagée en faveur de la construction européenne, la Ville de Nancy prendra part en mai 2018, grâce à la participation d'une dizaine de jeunes, à un sommet tripartite à Karlsruhe, aux côtés de jeunes allemands et russes de Krasnodar, pour envisager les « nouveaux départs » et les actions à engager pour favoriser la paix et le dialogue entre les peuples.

Nancy  
partenaire  
de  
**11**  
villes  
dans le  
monde



Cet événement est une illustration de la qualité de la coopération tripartite établie entre Nancy, Karlsruhe et Krasnodar : 2018 sera l'occasion d'une visite à Krasnodar pour y signer, en miroir de la déclaration de Nancy, de la Charte de jumelage et de coopération tripartite devant nos partenaires russes.

Notre coopération avec Karlsruhe, chaque année toujours plus innovante, se traduira également par la tenue d'un nouveau Conseil municipal franco-allemand, à Karlsruhe, cette fois ci, à l'été 2018.

2018 verra également la célébration du 30ème anniversaire de notre jumelage avec Lublin. Les travaux préparatoires engagés en 2017 en Pologne permettront l'accueil d'une délégation de Lublin autour d'une semaine polonaise. Il s'agira notamment d'avancer en faveur de la création d'un centre européen universitaire franco-polono-ukrainien à Lublin. Parallèlement, des artistes nancéiens devraient se produire à Lublin, dans le cadre de nos coopérations culturelles toujours plus actives.

Nancy poursuivra son engagement européen à la fois par ces coopérations bilatérales mais également la valorisation de l'action de l'Union européenne autour du Mai de l'Europe, grâce à la thématique du patrimoine culturel.

A l'échelle internationale, Nancy prendra part à la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'État d'Israël avec les festivités organisées par notre ville jumelle de Kiryat Shmona.

Conformément aux engagements du Projet de Ville, la Saint-Nicolas 2018 sera placée sous le signe du Japon, de sa culture traditionnelle mais aussi de ses capacités créatives et d'innovation.

Enfin, en cohérence avec les nouveaux liens formalisés avec la Chine en 2017, la Ville de Nancy, avec ses partenaires de l'Université et du CHRU notamment, conduira une nouvelle délégation auprès des villes de Kunming et de Shangrao.

## 1.E TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Avec son ensemble XVIII<sup>e</sup> et ses 43 bâtiments classés Monuments Historiques, Nancy bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et d'un héritage inestimable que l'on doit continuer à mettre en valeur, dans une stratégie globale de promotion du territoire sur le plan national et international.

### MONUMENTS HISTORIQUES

L'opération de mise en valeur de la villa Majorelle se poursuit par l'opération de restauration de ses décors intérieurs. Dès 2018, les études de maîtrise d'œuvre seront engagées.

La restauration de la porte Désilles, mémorial en hommage aux victimes nancéiennes des deux guerres mondiales, sera achevée en octobre 2018, en lien avec la requalification de ses abords, menée par la métropole du Grand Nancy, en vue d'être au rendez-vous du centenaire de la fin de la Grande Guerre.

Par ailleurs, la restauration de la Porte Saint-Nicolas entamera sa phase opérationnelle par l'ouverture du chantier de travaux en septembre 2018, et ce pour une période de 20 mois. Ceci achèvera alors la rénovation de la place des Vosges engagée en 2012.

### ÉDIFICES CULTUELS

Le programme annuel d'entretien et de mise en sécurité sur les édifices culturels est un engagement constant de la municipalité.

### VALORISATION DU PATRIMOINE

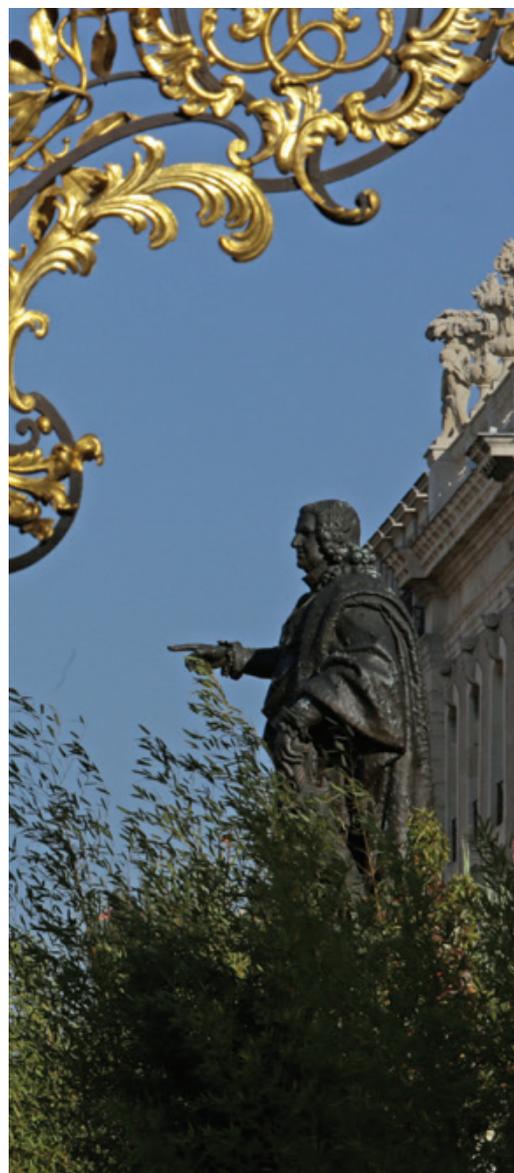
Les actions portées par le service valorisation du patrimoine sont principalement orientées autour de la communication patrimoniale avec l'utilisation des nouvelles technologies comme le numérique. La poursuite du travail réalisé en 2016 de visites virtuelles via Google Street View, permettra de faire découvrir au plus grand nombre l'intérieur d'établissements municipaux. Le travail de communication via les supports numériques mais également papier sera soutenu avec notamment un documentaire sur l'ensemble XVIII<sup>e</sup>, célébrant ainsi le 35<sup>e</sup> anniversaire de son inscription au patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le port de plaisance Nancy Saint Georges qui accueille plus de 6 000 plaisanciers d'une vingtaine de nationalités différentes travaillera à maintenir son label Pavillon Bleu. Ce label comportant des

critères relatifs à la gestion de l'eau et du site, des aménagements seront réalisés pour renforcer le niveau de services des utilisateurs tout en préservant l'environnement. Le travail d'animation sera poursuivi, critère déterminant dans l'obtention du label.

Dans la perspective de la fin de la convention de concession avec Voies navigables de France fixée à octobre 2019, une inspection subaquatique a été diligentée mettant en avant des travaux qui seront mis en œuvre cette année.

Ensemble XVIII<sup>e</sup>  
2017 :  
35<sup>e</sup>  
anniversaire  
de l'inscription  
au Patrimoine  
de l'UNESCO



# 02 QUALITÉ DU CADRE DE VIE

## 2.A SÉCURITÉ ET LIBERTÉS PUBLIQUES

Depuis 2014, la ville de Nancy affiche une volonté constante de repenser sa politique de sécurité dans un contexte où la prégnance de la menace terroriste a largement constitué un facteur d'accélération, invitant à construire de nouveaux partenariats opérationnels, à augmenter sa capacité d'adaptation sur le terrain, à préciser les nouvelles missions de la police municipale et surtout, à lui donner les moyens de son action.

Cette réflexion d'ampleur a permis de revoir en profondeur la politique de sécurité de la ville, en redéfinissant clairement les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer, dans un principe de co-production, une politique de sécurité renouvelée et adaptée aux enjeux d'une ville qui entend maintenir et développer, son attractivité ainsi que ses grands rassemblements populaires.

Compte tenu de ces éléments, il est apparu nécessaire de faire évoluer et d'adapter l'organisation de la police municipale, dont les missions sont désormais :

- de développer son savoir-faire en matière de police de proximité,
- d'assurer la protection de la population dans le cadre respectueux des pouvoirs de police du maire.



### UNE ORGANISATION RENOUVELÉE

Composée dorénavant de 6 groupes opérationnels (groupe « Jour », groupe « Nuit », groupe « brigade de circulation routière », groupe « proximité », groupe « ordre et exécution », groupe « centre opérationnel ») constitués eux-mêmes de plusieurs brigades, l'objectif de cette nouvelle organisation est de créer de l'autonomie de fonctionnement, d'améliorer la qualité d'un travail ciblé, de favoriser la complémentarité entre les groupes notamment avec la mise en place d'un état major, mais surtout d'assurer une présence continue sur le domaine public .

Cette nouvelle organisation permettra de garantir une police de proximité pour répondre aux sollicitations des administrés et plus spécifiquement, de mettre en œuvre les missions de protection de la population que s'est fixée la ville de Nancy :

- la sécurisation des écoles, de l'activité commerciale, des grandes manifestations, de la circulation routière et des transports en commun, des travaux liés aux projets de développement urbain,
- la tranquillisation de l'espace public afin de lutter contre la mendicité agressive, la consommation d'alcool et de stupéfiants, et toutes les incivilités liées à l'activité nocturne (ivresse publique, rixes, dégradations).

Cette organisation renouvelée et l'ajustement des missions qui sont confiées à la police municipale, témoignent de la volonté de la ville de Nancy d'être au plus proche de ses concitoyens et de donner aux agents les moyens de leur action dans la gestion des manifestations de voie publique et celle des grands rendez-vous nancéiens qui participent de l'attractivité de la ville.

## DES DOTATIONS CONFORTÉES ET ADAPTÉES AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA SÉCURITÉ

Le 26 novembre 2016, le maire de Nancy prenait la décision de doter les policiers municipaux d'armes létales. En décembre 2017, ce sont 40 agents de police municipale qui étaient armés de pistolets de calibre 9 mm. L'armement de la police municipale se poursuivra en 2018. De la même manière, les nécessaires formations au maniement des armes qui accompagnent ce dispositif se poursuivront. En effet, ces formations sont indispensables au maintien d'une technicité qui se forge au travers d'entraînements réguliers. C'est d'ailleurs à ce titre, que la ville a aménagé son propre stand de tir en 2017, qui sera mis, par voie de convention, à la disposition du CNFPT, dès 2018.

Outre la dotation en armes létales qui va se poursuivre en 2018, la ville de Nancy a souhaité s'inscrire dans le nouveau cadre juridique qui ouvre le droit à expérimenter le port et l'utilisation de caméras-piétons, pour les policiers municipaux. En effet, le cadre législatif ne permettait pas aux agents de police municipale d'utiliser sereinement, faute de cadre légal, les caméras individuelles.

Désormais, le décret n° 2016-1861 du 23 décembre 2016 relatif aux conditions de l'expérimentation de l'usage de caméras individuelles par les agents de police municipale dans le cadre de leurs interventions, pris pour l'application de l'article 114 de la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016, autorise à titre expérimental, jusqu'au 3 juin

2018, les agents de police municipale à procéder à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions dans les conditions prévues à l'article L. 241-1 du Code de la sécurité intérieure.

Il prévoit également les modalités d'autorisation de l'emploi de ces caméras par l'autorité préfectorale, et autorise la mise en œuvre du traitement des données à caractère personnel issues de ces enregistrements audiovisuels, notamment leurs finalités, les modalités, la durée de leur conservation et les conditions d'accès aux enregistrements. Les patrouilles seront par conséquent dotées de caméras piétons début 2018.

L'occupation de l'espace public implique aussi de disposer d'une flotte de véhicules en parfait état de fonctionnement, pour garantir l'efficacité et la rapidité des interventions. Entre 2014 et 2016, le parc automobile de la PM s'est enrichi de 3 véhicules neufs et en 2017, ce sont 2 autres véhicules qui sont venus compléter le parc. Pour 2018, des crédits seront affectés au renouvellement de la flotte de la Brigade de Circulation Routière (B.C.R). Ainsi, la ville de Nancy a décidé d'acquérir 6 motos dotées d'équipements compacts, robustes, performants et surtout offrant une plus grande maniabilité en milieu urbain. Le moteur économe de ce type de véhicule, permettra également de bénéficier d'un meilleur rendement énergétique.

Dans le cadre de la restructuration de la police municipale, et dans l'objectif affiché de développer la sécurité routière et les contrôles routiers, il convient de mettre à la disposition des agents, des outils à la fois performants et adaptés pour mener à bien leurs missions.

En 2018, la ville de Nancy en partenariat avec la Métropole et l'autorité préfectorale poursuivra l'implantation de caméras vidéo sur

les sites caractérisés par une forte affluence ainsi que par ceux présentant des problèmes de sécurité et de tranquillité publiques. Ces équipements ont vocation à être reliés dans le souci de leur pleine efficacité au Centre de Supervision Urbain (CSU) dont la mise en œuvre est à la charge de la Métropole du Grand Nancy.

## CHARTRE DE LA NUIT

Si l'ensemble de ces dispositions traduit la détermination de la ville de Nancy d'adapter son organisation et ses outils pour apporter des réponses à la hauteur des attentes des nancéiens, de nombreux chantiers restent à initier ou à enrichir.

La Charte de la nuit constitue l'un des principaux enjeux à construire. L'objectif d'une telle charte, est de concilier toutes les facettes de la vie nocturne : animation, distraction mais également tranquillité publique et sécurité, en précisant les droits et devoirs de chacun. Cette démarche doit permettre de fédérer tous les acteurs concernés par la vie nocturne et surtout, valoriser les bonnes pratiques.

La charte de la nuit devra prendre forme par voie de convention conclue entre la ville de Nancy et les établissements ouverts la nuit : bars, pubs, établissements de spectacle, discothèques et restaurants grande licence.. Cette convention devra fixer des règles pour encadrer, réguler et gérer au mieux le développement de la vie nocturne à Nancy. Elle devra également établir un cadre d'échange, de dialogue, de collaboration et de concertation entre les différents acteurs. Cette démarche qui ne

se substitue pas aux lois et textes en vigueur doit venir en complément de la réglementation existante. Cet acte volontaire doit traduire un engagement affirmé et positif des professionnels comme des institutions, visant à :

- prévenir les conduites à risque : actions en matière de sécurité routière, lutte contre la consommation excessive d'alcool (en particulier chez les mineurs), contre la consommation de drogues, prévention des risques auditifs,...
- prévenir les troubles à la tranquillité publique : dans les établissements (entrées et sorties des locaux et sur les terrasses), les nuisances sonores (diffusion de musique amplifiée selon les règles en vigueur, portes et fenêtres fermées),
- respecter le domaine public : limites horaires, dates pour l'installation des terrasses devant les établissements qui ont obtenu une autorisation de la ville de Nancy.

#### CONVENTION DE COORDINATION POLICE NATIONALE / POLICE MUNICIPALE

##### • Sécuriser les écoles

La ville de Nancy a fait le choix de protéger un certain nombre de passages piétons aux abords des écoles. Ces lieux, choisis en lien avec les parents et le service Education de la commune, se distinguent pour leur dangerosité, mais surtout pour l'importance des flux d'enfants et de véhicules y circulant. Ainsi, quatre fois par jour, 22 agents contribuent à sécuriser les entrées et sorties des écoles primaires à travers la commune. C'est donc tout naturellement que leur rôle a



La Pépinière  
10<sup>e</sup>  
parc de Nancy  
labellisé  
Éco jardin

été inscrit dans la Convention de Coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et celle de la police municipale. En effet, dans un contexte de vigilance accrue aux abords des lieux recevant du public, ces agents représentent véritablement un des premiers maillons de la sécurité et leur réactivité a permis, à plusieurs reprises, de détecter des événements anormaux ou d'éviter des accidents.

##### • Consolider les partenariats opérationnels avec la police nationale

Les agents de police municipale étant désormais dotés d'armes létales, une des principales perspectives de coordination qui est envisagée pour l'année 2018, est la mise en place des patrouilles mixtes (police nationale/police municipale) qui permettront après discussion avec l'État de consolider, notamment la nuit, les contrôles de débit de boisson. Cette disposition viendra s'inscrire en complément de l'élaboration de la Charte de la nuit.

## 2.B CADRE DE VIE, NATURE ESPACES VERTS

### ESPACES DE NATURE EN VILLE

Nancy a une histoire singulière avec l'arbre. Deux dates en témoignent. En 1765, la cité ducale accueille une des premières pépinières royales, devenue aujourd'hui le Parc de la Pépinière, 21 hectares arborés en plein centre-ville. La deuxième, 1824, voit la fondation par Charles X de l'École Royale de Foresterie. Avec les artistes de l'École de Nancy qui vont prendre pour modèle le végétal, l'arbre devient élément d'architecture, œuvre de verre ou de céramique. « Ma racine est au fond des bois » est la devise d'Émile Gallé. Aujourd'hui encore, cette filiation inspire l'action. Sensibiliser les publics à cette histoire, à la diversité des essences sur le territoire, à la préservation du patrimoine végétal demeurent au cœur des actions de sensibilisation des Nancéiens

en 2018. Celles-ci s'appuient notamment sur la plantation de 3503 arbres sur la période 2014-2017, plantations qui se poursuivront en 2018.

En écolabellisant les espaces de nature, parcs, jardins et squares, la Ville démontre que les valeurs écologiques sont mises en œuvre au quotidien par ses jardiniers. En 2017, ce sont dix sites, dont le plus grand espace de la ville, le parc de la Pépinière, qui détiennent le label national Éco Jardin. Les 150 critères obligatoires, la formation des équipes et les partenariats avec les scientifiques et universitaires sont une opportunité formidable. L'image de Nancy au plan national et européen sera encore renforcée en 2018 avec la poursuite de ce programme.

Enfin avec Japonica, le 15<sup>e</sup> jardin éphémère de la place Stanislas évoquera, en octobre 2018, le jumelage de Nancy avec la ville nipponne de Kanazawa. Cette nouvelle édition d'inspiration japonaise évoquera ce pays à la culture immense, teintée de tradition et de modernisme. Au Japon, le végétal est source de vénération et vecteur d'esthétisme, de pédagogie et de communication. Les 720 200 visiteurs (en 2017) de la création végétale éphémère des jardiniers de la Ville de Nancy trouveront de nouveau, en 2018, une large palette de découvertes vertes.

## QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Au printemps 2018 comme chaque année depuis deux ans la ville avec l'appui de la Métropole organisera les journées de la propreté avec notamment une large campagne de communication, une sensibilisation par une troupe d'artistes, des animations avec les enfants des écoles et des centres de loisirs et la distribution du guide de la propreté, rappelant les droits et devoirs de chacun d'entre nous, et de cendriers de poche. L'objectif est toujours de faire partager le message suivant :

la propreté c'est l'affaire de tous car les habitants et les usagers demeurent des acteurs incontournables de la qualité du cadre de vie. En parallèle la mise en œuvre de la brigade du cadre de vie permettra

d'accroître le volet répressif.

En parallèle, la déclinaison du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020 (PLPDMA) engage également la ville et tous ses partenaires autour de 5 axes majeurs :

Axe 1 – Les bio déchets : préserver la matière organique en tant que ressource naturelle

Axe 2 – Le réemploi et la réparation

Axe 3 – L'éco-consommation

Axe 4 – Les entreprises et administrations

Axe 5 – Inscrire durablement la prévention dans le territoire

Avec 13 000 composteurs vendus, le compostage connaît aujourd'hui un succès certain en habitat individuel et la Métropole du Grand Nancy a fait le choix d'élargir cette pratique en l'adaptant à d'autres publics grâce au compostage de proximité permettant aujourd'hui de s'adresser à de nouveaux publics en s'adaptant à de nouvelles configurations : quartier, immeubles, parcs...

Le compostage partagé commence à être connu du public et suscite des initiatives qui témoignent d'une volonté de rapprochement avec la nature et d'un besoin de recréer des gestes qui permettent une interaction avec le cadre de vie.

Ces sites traduisent l'envie des Nancéiennes et des Nancéiens de trouver au sein de leur quartier un lieu de vie convivial qui favorise la rencontre et contribue à la création de lien social. Plusieurs sites de compostage partagé ont déjà vu le jour sur le territoire notamment au sein de copropriétés privées, de logements sociaux sur le Plateau de Haye mais aussi au sein du parc Sainte Marie, du quartier la Flize - Taelman, le port fluvial ou encore au sein de l'EPHAD Bénichou.

Ces différentes expériences ont montré l'engouement des habitants pour cette nouvelle solution et l'intérêt de cette pratique en termes de gestion des déchets mais également en termes de lien social entre les utilisateurs. 19 projets

sont à l'étude pour l'année 2018 touchant ainsi tous les quartiers de la ville. L'ensemble de ces initiatives s'inscrivent parfaitement dans la logique des actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

## 2.C STATIONNEMENT

En 2017, la concession du stationnement payant de surface qui concernait 2500 places au centre-ville a pris fin en août. Ainsi la ville assure l'exploitation de l'ensemble des places de stationnement de surface de la ville. Cette reprise en régie a permis de préparer la mise en place de la dépenalisation du stationnement qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans ce cadre, le conseil municipal a délibéré le 25 septembre 2017 pour fixer les montants des Forfaits Post Stationnement applicable selon des tarifs qui ont été revus à cette occasion. De plus, la ville a conclu un marché de prestations de service avec la société INDIGO Park pour assurer la mise en place des solutions informatiques imposées par la loi et le renforcement de la surveillance du stationnement payant par le déploiement d'agents assermentés.

Pour la régie des parkings (« SPIC Parkings »), la ville va reprendre en régie directe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le parc Place Stanislas. Afin d'améliorer l'accueil des usagers et leur sécurité, un marché de prestations de service va être conclu avec une société spécialisée à partir du début de l'année 2018. Sur le Parking Dom Calmet,

l'association syndicale libre dont la ville de Nancy est membre depuis la construction du parking, va poursuivre la rénovation des peintures de sols et des murs engagée à la fin de l'année 2017 ainsi que le changement des ascenseurs.

## 2.D LOGEMENT

La Ville de Nancy poursuivra en 2018 sa participation dans les grands projets structurants portés par le Grand Nancy (Territoires en transformation : Nancy Grand Cœur, Rives de Meurthe, Plateau de Haye, Campus ARTEM)

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, elle agira en vue d'offrir un logement de qualité, économe en énergie, adapté aux besoins diversifiés et évolutifs de ses habitants avec le souci de se rapprocher de 25% de logements sociaux. Le taux actuel est de 22,81%.

La Ville de Nancy mettra tout en œuvre pour diversifier l'offre résidentielle en veillant à la mixité sociale des quartiers, à l'amélioration de la qualité du parc privé et social, à l'accessibilité financière du parc de logements. Le parcours résidentiel vers l'accession

sociale à la propriété sera favorisé, en particulier pour les primo-accédants.

La Ville de Nancy poursuivra ses efforts en direction du logement privé avec le souci de réduire le nombre de logements vacants dans la commune, de réduire le nombre de logements indécents, de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et de réduire la facture énergétique des ménages.

À cet égard, le secteur compris entre la porte Saint-Nicolas et la place de Castelnuovo fera l'objet de plusieurs études croisées afin de déterminer le dispositif d'action le mieux adapté pour accompagner les transformations de ce quartier au sud-est de la Ville.

# 03

## ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES ET ACCOMPAGNEMENT

### 3.A PETITE ENFANCE ET POLITIQUE FAMILIALE

#### PETITE ENFANCE

L'ambition du CCAS de la ville de Nancy est de répondre aux besoins d'épanouissement des plus jeunes en proposant aux familles un accueil de qualité et une diversité de l'offre qui leur permettent d'assurer leurs fonctions parentales tout en respectant leur choix de vie.

Afin de répondre à la demande et proposer une offre diversifiée à destination des familles, le pôle Petite Enfance du CCAS assure la gestion de :



- 3 multi-accueils (David Abensour, Jeanine Bodson, Boudonville) - 245 places
- 3 crèches collectives (Clodion, Osiris, Wünschendorff) - 230 places
- 3 haltes-garderies (Clodion, René II, Tamaris) - 60 places
- 2 lieux d'Accueil Parents Enfants (Escapade, La Baleine Bleue)
- 1 dispositif de garde à domicile « Arc en Ciel » permettant de compléter les autres modes d'accueil en offrant la possibilité de garde d'enfant pour des parents dont l'activité professionnelle en horaires décalés pose des difficultés.
- 1 Relais Assistants Maternelles
- 1 Crèche Familiale – 100 places

À cette offre s'ajoute celle des 9 structures associatives, ce qui représente en totalité un peu plus de 900 places en accueil collectif sur le territoire nancéien.

En 2018, le pôle Petite Enfance propose plusieurs axes de développement :

### • **Le nouveau site internet de la ville, un outil au service des familles**

Conjointement avec le service enseignement de la ville, il est proposé la création d'un portail commun, guichet unique des familles simplifiant leurs démarches administratives et accessible à tout moment. Le CCAS, pour la partie Petite Enfance, a mis en place en 2017 une procédure de préinscription en ligne. En 2018, une expérimentation sera menée avec la dématérialisation de la Carte Nancy Famille ainsi que la possibilité de réserver des places pour les haltes-garderies en ligne.

### • **Mise en place du protocole de mise en sûreté – circulaire attentat**

Une circulaire ministérielle précise les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des enfants et du personnel en cas de situation d'urgence particulière parmi lesquelles : l'analyse des risques, la détermination des moyens de protection, la formation du personnel et l'élaboration d'un protocole de mise en sûreté.

Le pôle Petite Enfance du Centre Communal d'Action Sociale, le service Hygiène et Santé Publique de la ville, les services de la Police Municipale, et le service Sécurité Circulation ont travaillé conjointement à la création d'un protocole qui sera mis en œuvre début 2018.

Ce document sera également présenté aux structures associatives partenaires qui, à ce jour, rencontrent des difficultés concernant l'application de cette mesure.

• **Un programme de sensibilisation à la santé bucco-dentaire à destination des enfants et de leurs parents sera développé en 2018 dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Lorraine - Faculté d'Odontologie.** Ce programme se décline par la mise en place d'un plan de formation destiné aux responsables d'établissements Petite Enfance du CCAS, de réunions d'information à destination des parents et d'échanges de pratiques animés par la Faculté d'Odontologie.

• **Semaine Petite Enfance**  
Chaque année, des activités gratuites sur un thème commun sont proposées aux familles nancéiennes. Parents et enfants se retrouvent autour des professionnels de la petite

enfance afin de partager des expériences et se divertir lors de moments privilégiés. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique engagée à Nancy « Ville Amie des Enfants ». La semaine de la Petite enfance se déroulera du 28 mai au 2 juin 2018 sur le territoire nancéien et sur la thématique de la non-discrimination et du multiculturalisme.

### • **Vers une labellisation ECOLO-CRECHE du Multi-Accueil de Bodson**

La démarche écolo-crèche, débutée en 2016, consiste à s'engager vers une labellisation visant l'amélioration des pratiques relatives au bâtiment, aux déchets, aux activités proposées aux enfants, à l'alimentation et à l'entretien des locaux. Dans ce cadre, le personnel de la crèche a déjà mis en place le nettoyage à la vapeur des locaux, le tri sélectif des déchets, un composteur dans le jardin. Une réflexion sera menée en 2018 sur le thème des animations proposées aux enfants (recyclage, sensibilisation à l'environnement...) et plus généralement sur les pratiques professionnelles (changes, utilisation de liniment...).

### • **Travaux d'aménagement du troisième étage de la crèche Osiris**

Le troisième étage de la crèche Osiris est composé d'une pièce de vie, d'un vestiaire, de 3 salles d'activités et d'une terrasse. L'objectif du projet est de proposer des espaces modernes et sécurisés répondant aux besoins des enfants accueillis. Les travaux tenant principalement à la réfection des sols, des murs et des plafonds

La petite  
enfance  
1<sup>er</sup>  
budget  
du CCAS  
11  
millions d'euros  
par an

de la terrasse ont été réalisés en 2017. Ils seront poursuivis par une rénovation de la pièce de vie ainsi que des pièces d'activités. L'espace du vestiaire sera repensé avec une ouverture sur la pièce de vie et la mise en place de mobilier adapté.

• **Relocalisation de la halte-garderie TAMARIS**

La halte-garderie est située actuellement au sein du centre commercial les Tamaris voué à la démolition dans le cadre du projet ANRU sur le Plateau de Haye. La relocalisation de la halte-garderie est prévue dans les anciens locaux commerciaux de la Caisse d'Epargne jouxtant le Multi-Accueil Bodson, avenue Pinchard. Ce projet prévoit sur une surface de 270 m<sup>2</sup> composé d'un rez-de-chaussée et de 2 étages, la création d'espaces de jeux, de vie et de repos pour l'accueil des enfants. Le coût de l'investissement est estimé à 685 000 €. Le concours financier de partenaires tels que la CAF et l'aide européenne issue du FEDER seront sollicités.

• **Mise en place de points relais sécurité à destination des enfants**

Il s'agirait de créer un réseau de partenaires qui s'engageraient à prêter secours aux enfants en situation de détresse, menacés ou se sentant en danger lors de leurs déplacements en ville. Les membres de ce dispositif s'engageraient à téléphoner aux parents et/ou à avertir la police en cas de danger immédiat. Les lieux seraient identifiés par un autocollant signalant aux enfants la possibilité d'y trouver refuge. Commerces, institutions et associations seront sollicités pour s'inscrire dans cette démarche.



**PÔLE SÉNIORS**

En lien avec les orientations de la loi « adapter la société au vieillissement », le Pôle Seniors du CCAS de la ville de Nancy propose aux seniors nancéiens une gamme de services et d'accompagnement concourant à leur bien-vieillir.

Pour celles et ceux qui souhaitent s'installer et vivre en toute tranquillité à Nancy, le CCAS propose des logements sécurisés, confortables et placés au cœur des quartiers. La grille tarifaire en vigueur en janvier 2018 permettra aux retraités aux revenus modestes (- de 1200 €/mois) d'accéder plus facilement à l'offre de services proposée.

Une réflexion globale sera également initiée au sein des établissements seniors. Déjà, des tarifs préférentiels sont fixés pour certains logements (sans balcon) afin de rendre l'offre attractive. Un travail portant sur les propositions d'hébergement portées par le CCAS et prenant en compte les nouvelles offres développées sur le territoire apportera des orientations nouvelles et des pistes d'investissement progressives.



Enfin, la question des déplacements des seniors ne pouvant pas emprunter les transports en commun fera l'objet d'une étude économique afin d'examiner les modalités de mise en place pratique de « chèques taxi ».

En 2018, le pôle seniors poursuit plusieurs axes de développement :

• **Pôle Ressources Seniors et les micro-territoires**

Le micro-territoire s'entend ici comme le territoire vécu par la personne âgée vivant à proximité de l'un des cinq établissements. L'objectif cette année consistera à développer l'aire d'attractivité des résidences et des partenariats nouveaux sont à l'étude (lien avec les conseils citoyens, centres sociaux...). La démarche Ville Amie des Aînés constituera également un espace adapté à la promotion des services.

## • Démarche qualité dans les services

En 2018, le Pôle Seniors souhaite relancer la démarche qualité de l'offre proposée grâce à la mise en place d'une enquête qualité auprès des bénéficiaires des services rendus au domicile (convives du portage de repas dans un premier temps). Cette action répond à la réglementation et en particulier aux orientations de la loi du 2 janvier 2002 qui pose deux principes au cœur de l'action sociale : l'évaluation et la participation des usagers.

Elle entre en écho avec deux engagements inscrits au cœur de la charte Marianne : L'engagement n°10 préconise une évaluation régulière de la satisfaction des usagers et la communication à ceux-ci des résultats de ces sondages. Comme préconisé, les résultats de ces enquêtes de satisfaction feront l'objet d'une restitution aux usagers et aux personnels des services concernés. L'engagement n°12 précise que l'évaluation des pratiques professionnelles des services doit, par ailleurs, être réalisée en impliquant les différents collaborateurs et en intégrant leurs remarques et suggestions en vue d'améliorer la qualité du service rendu. Les outils de type sondages d'opinion ont été conçus avec la participation des agents en charge de l'accueil dans les différents services.

## • Projet de service 2018-2022

En 2018, le Pôle Senior développera un projet de service. Il propose trois axes prioritaires, déclinés en actions opérationnelles :

- Sécuriser les parcours de vieillissement
- Agir pour l'inclusion sociale et culturelle des seniors
- Renforcer les compétences professionnelles.

En janvier 2018, le pôle procédera à une évaluation du projet de service précédent en composant des groupes de travail transversaux mobilisant les agents volontaires tous services confondus. Dans un deuxième temps, ces mêmes groupes constitueront le nouveau projet de service décliné en 4 thématiques :

- simplifier les démarches (seniors et agents)
- réduire l'isolement
- créer un environnement favorable au vieillissement
- promouvoir le bien vieillir.

## FORFAIT AUTONOMIE ET APPEL À PROJET DE LA CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DES FINANCEURS

La section recettes de fonctionnement sera alimentée par les fonds perçus dans le cadre de la conférence des financeurs au titre du forfait

autonomie délivré en direction des résidences et au titre de l'appel à projets publié en mai 2018. Les sommes attendues sont estimées à hauteur de l'enveloppe perçue en 2017, soit 94 600 €. Elles contribueront à financer le développement et l'élargissement des services et de l'offre d'animation proposée dans les résidences autonomie (blanchisserie, le soutien des animations collectives) proposés dans les établissements au profit des résidents et des riverains.

## L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) « NOTRE MAISON » : UNE ANNÉE 2018 EXCEPTIONNELLE

L'Ehpad Notre Maison est la maison de retraite médicalisée du CCAS de la Ville de Nancy gérée avec un budget annexe autonome mais ne disposant pas de la personnalité juridique. Doté d'une capacité de 111 lits, c'est un établissement public qui accueille aujourd'hui des personnes âgées dépendantes, dont l'état de santé où l'isolement nécessite un placement adapté à leur pathologie. Ne disposant pas d'unité spécialisée pour accueillir les personnes souffrant de troubles cognitifs comme la maladie d'Alzheimer, ni d'un plateau technique et hôtelier modernes, il a été nécessaire de réfléchir à la création d'un nouvel établissement.

Dans ce cadre, la construction du nouvel établissement sur un autre site de la Ville a été engagée depuis le mois de septembre 2016 avec une mise en service prévue pour la fin du printemps 2018.

Le nouvel Ehpad sera situé au cœur de Nancy, Place Cincinnati, dans un secteur en pleine mutation. L'Ehpad organisera sa vie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses murs pour s'ouvrir sur la cité. Dans le cadre du schéma gérontologique départemental, en lien avec le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Agence Régionale de Santé du Grand Est, il accueillera donc, au cours du premier semestre 2018, 152 résidents dont 28 lits dédiés aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs associés. Il sera doté de tous les services déjà présents dans l'Établissement actuel mais dans un cadre de confort, de prestation et d'accueil spécifiques et modernes. Il intégrera également 6 places en accueil de jour pour des personnes qui ont des troubles cognitifs afin de soulager les aidants.

### 3.B ÉDUCATION

L'année 2018 vient clôturer, dans ses premiers mois, le nouveau débat sur les rythmes éducatifs à Nancy. Mobilisant la possibilité offerte par le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Nancy a en effet souhaité donner la parole, de novembre 2017 à janvier 2018, à l'ensemble de la communauté éducative pour décider ensemble de la semaine scolaire la plus adaptée pour contribuer à la réussite éducative et scolaire de tous les élèves. Le projet éducatif territorial 2017-2020, adopté en septembre 2017, sera amendé pour tenir compte de la nouvelle organisation envisagée à partir de la rentrée de septembre 2018.

La nouvelle organisation des rythmes scolaires, présentée simultanément au présent débat d'orientation budgétaire, est centrée sur la quête de la réussite éducative de tous les enfants, l'égalité des chances et leur épanouissement. Elle ne constitue pas, à Nancy, un biais d'action envisagé pour faire face aux contraintes de gestion auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales.

C'est ainsi que la Ville de Nancy fait le choix de maintenir l'amplitude de ses services périscolaires et notamment de son accueil, ouvert dès 7h30 et qui prend fin à 18h30. De même, les activités périscolaires gratuites dont le volume a doublé en 2014 seront maintenues à la rentrée de septembre 2018. Elles permettent à un tiers



Budget de l'éducation  
+ de  
**16**  
millions d'euros

des enfants, qui ne participent à aucune autre activité hors du temps scolaire, de découvrir une activité sportive, artistique ou linguistique. Le service de restauration scolaire, largement ouvert aux familles grâce à une tarification adaptée à chaque foyer et à un cahier de charges exigeant, se poursuivra selon les modalités définies dans le contrat entré en vigueur le 1er janvier 2017, avec notamment 40% de produits régionaux et locaux, 10% de produits bio, une viande exclusivement d'origine française, issue du terroir lorrain ou labellisée.

En termes d'investissement, l'année 2018 se traduira par l'accélération du plan de déploiement du numérique dans les écoles : l'accès au très haut débit des écoles élémentaires devrait ainsi être généralisé et expérimenté en maternelle, la dotation en classes numériques nomades et en vidéo-projecteurs interactifs se poursuivra et

l'environnement numérique de travail sera créé pour renforcer le lien entre l'école, les familles et les services proposés par la collectivité.

Sur le plan patrimonial, la Ville de Nancy achèvera l'opération de sécurisation des locaux scolaires avec le soutien de l'État.

La Ville de Nancy accompagnera le programme national de déboulement des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaires REP et REP+ par des dotations matérielles et d'éventuels réaménagements de locaux.

La restructuration du groupe scolaire Emile Gallé (anciennement Saint-Pierre public) s'achèvera avec la rénovation du bâtiment de la restauration scolaire. Cette opération d'envergure, débutée en 2015 prendra donc fin simultanément avec l'ouverture, sur site, d'une nouvelle maison des services publics

En 2018  
nouvel  
EPHAD  
« Notre  
Maison »  
Capacité  
d'accueil  
**152**  
résidents

regroupant une mairie de quartier, la bibliothèque de quartier ainsi qu'une antenne du Centre communal d'action sociale.

Les études de restructuration du groupe scolaire du Placieux seront, avec la perspective de réunir, en un seul site, l'école maternelle et l'école élémentaire sur le site profondément reconfiguré de l'actuelle école élémentaire.

Des travaux de rénovation seront particulièrement conduits au sein des groupes scolaires Alfred Mézières, Buffon, Michelet-Moselly et Buthegnémont, des écoles maternelles Charlemagne, Jean Jaurès, Emile Gebhart, Marcel Leroy, Roberty et Stanislas, des élémentaires Didion, Saint-Georges, Braconnot et Jules Ferry. Des travaux d'entretien général seront ainsi réalisés au sein des différents établissements pour la rénovation des classes, des sanitaires ou des toitures. Des économies d'énergie seront enfin recherchées par la poursuite des opérations d'isolation des combles et les changements de menuiseries.

### 3.C COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

#### L'ACTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS a mis en place une deuxième épicerie solidaire au cœur du quartier d'Haussonville à la fin de l'année 2017. Elle est située 1 place de la 9<sup>e</sup> DIC et son fonctionnement est calqué sur celui de la boutique du plat'haut, à savoir une gestion par un chantier d'insertion, une convention avec la Banque alimentaire pour la fourniture des denrées, des modalités contractuelles d'admission et de suivi des bénéficiaires similaires.

Ce nouveau dispositif complètera et renforcera l'offre de proximité par une couverture du territoire tout en favorisant le lien intercommunal par l'accueil des bénéficiaires de la commune de Villers-lès-Nancy.

Un comité d'animation intégrera le CCAS de Villers-lès-Nancy ainsi que les partenaires du quartier : le Centre social Jolibois, le Secours catholique et la Maison de la Solidarité, afin d'initier et animer des actions collectives pour les bénéficiaires de l'épicerie.

En 2018, Le CCAS prendra en charge une partie des procédures administratives de domiciliation, eu égard aux nouvelles dispositions réglementaires qui étendent l'obligation des communes de procéder à la domiciliation en faveur des personnes qui sont sans domicile stable.

Une convention sera conclue avec les organismes agréés sur le territoire : Association Accueil et Réinsertion Sociale, Amitiés tziganes et le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD Echanges).

Le CCAS assumera désormais les missions relatives aux



enquêtes à caractère social portant notamment sur les expulsions locatives, les regroupements familiaux, la carte de résident, dans une logique d'accompagnement global des habitants les plus fragiles en lien avec les bailleurs sociaux.

Ces dispositifs confortent les missions conduites par le CCAS dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

L'engagement du CCAS dans ses projets partenariaux en faveur des nancéiens se poursuit au travers de plusieurs démarches globales.

#### **NANCY VILLE AMIE DES AÎNÉS**

Depuis la fin de l'année 2016, la ville de Nancy est entrée dans le réseau francophone Villes Amies des Aînées. La seconde phase de cette démarche sera menée en 2018 autour d'un Audit Urbain.

Cette étape, sera menée de manière transversale, en coopération inter services et en lien avec les partenaires (services municipaux, Office Nancéen des Personnes Agées, Union et Solidarité, Conseil Départemental...) eu égard aux huit thématiques abordées : transport et mobilité, bâtiments et espaces extérieurs, habitat, participation sociale, information et communication, participation citoyenne, autonomie services et soins, lien social et solidarité.

Dès lors, un portrait de territoire sera réalisé grâce au recueil de données issues de nos partenaires (services municipaux, Scalen, Pôle Seniors du CCAS, ONPA...).



Puis, une campagne d'adhésion à destination des seniors nancéiens (personnes de plus de 60 ans) permettra de constituer un panel de citoyens qui participeront à la démarche Nancy Ville Amie des Aînés. Plus de 400 personnes se sont d'ores et déjà inscrites en vue de participer à des ateliers coopératifs et à des tables rondes.

L'analyse qualitative des données récoltées dans le cadre de ces différentes phases amènera à la création d'un rapport. Les recommandations, issues de cette étude, serviront à produire, avec le comité de pilotage, un plan d'actions partagé.

### LE RÉSEAU NANCÉIEN DES TESTEURS DE L'ACCESSIBILITÉ

Cette démarche se construit en collaboration avec la Médiathèque et en direction des associations de solidarité partenaires de la Ville de Nancy et de son CCAS. ATD (Agir tous pour la dignité) Quart Monde et le Centre de Ressources Illettrisme (CRIL) seront parties prenantes de ce projet qui associe les agents en situation d'accueil et d'accompagnement des publics les plus fragilisés. L'objectif de cette démarche est de permettre aux seniors d'accéder aux informations relatives à la vie culturelle et sociale nancéienne.

### SENSIBILISATION AU HANDICAP

La mise en œuvre du plan d'actions 2017-2018 de la convention signée avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP) se poursuit autour d'actions de sensibilisation au handicap avec « les rencontres du handicap à Nancy ».

Deux thématiques seront traitées dans le cadre des « rencontres du handicap » au cours du premier semestre 2018 : d'une part « le vieillissement, la fatigabilité et l'émergence de potentielles situations de handicap sur le poste

+ de  
**400**  
personnes  
inscrites à la  
démarche Nancy  
ville amie des  
aînés

de travail : jusqu'où offrir de la souplesse dans l'organisation du travail ? »

et d'autre part : « les responsabilités de l'employeur et de l'agent en situation de handicap survenu au cours de la vie : quelles limites au maintien dans l'emploi ? »

Chacune d'entre elles sera préparée par des professionnels du handicap au travail avec les interventions de psychologues, formateurs et la participation des agents sur la base du volontariat, tout cadre d'emploi confondu.

### SANTÉ PUBLIQUE, PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

L'attente des habitants en termes de santé, de gestion des risques et de prévention est légitime et de plus en plus affichée. Il impose que les collectivités en charge prennent les mesures de prévention ou de précaution visant à réduire les sources de nuisances et diminuer l'exposition des populations.

Ainsi le service Hygiène et Santé Publique associe les services municipaux, ceux de la Métropole du Grand Nancy, les services de l'État, le CHU ou les associations et met en œuvre chaque année un programme d'actions pérennes visant à préserver, protéger et améliorer, la qualité de vie et la santé des Nancéiens, dans le cadre de ses compétences.

Quatre inspecteurs du service sont en charge de contrôler les établissements en matière d'hygiène alimentaire, de lutte contre l'habitat indigne et insalubre, dont les principes ont été revus en 2017, ou bien la surveillance des établissements diffusant de la musique amplifiée notamment

lors des passages de la Brigade Anti Bruit, ou bien d'engager la lutte anti-vectorielle par l'intégration maîtrisée de l'animal dans la ville. Chaque année des centaines de visites, de contrôles donnent lieu à des échanges avec les habitants, les propriétaires de biens, les gérants de société pour faire respecter les normes et les dispositions réglementaires en vigueur.

En termes de gestion des risques, la Ville est titulaire du Pavillon Orange décerné par le Haut Comité Français pour la Défense Civile. Ce pavillon récompense les villes pour les efforts engagés dans la mise en place des moyens de protection des populations en cas d'apparition des catastrophes d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. La Réserve Civile et Citoyenne, constituée en 2016 continuera de participer, comme récemment avec les fêtes de Saint-Nicolas à l'encadrement d'événements particuliers afin de s'entraîner à une éventuelle crise majeure.

### POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014, le projet urbain a été actualisé autour d'un contrat de ville unique et global, à l'échelle intercommunale, permettant d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain sur les trois territoires « politique de la ville » de Nancy.

Le Contrat de ville a pour objectif d'accompagner un programme d'actions à l'initiative des associations de proximité, des institutions

partenaires et des services municipaux. L'ensemble de ces projets contribue à animer les quartiers, à renforcer le lien entre les générations et à assurer la cohésion sociale.

Ce cadre contractuel de mise en œuvre du projet de développement humain et urbain s'adresse aux habitants du Plateau de Haye, du quartier d'Haussonville et du quartier des Grands Moulins.

L'année 2018 permettra aux partenaires de positionner leurs objectifs et engagements réciproques au regard des orientations fixées par le contrat de ville autour des axes suivants :

• **L'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales**

Les coordinations territoriales de soutien à la parentalité mises en œuvre sur les quartiers permettent de mutualiser des savoirs, savoir-faire et moyens entre acteurs, de développer des projets de territoires fondés sur des outils de diagnostic, de suivi, d'évaluation et de coproductions entre les partenaires en réponse aux besoins aux familles. Ils sont constitués des acteurs de terrains porteurs de projets, ils se rencontrent une fois par mois afin d'impulser une dynamique, ils sont forces de propositions et chargés de la mise en œuvre des actions

• **Le renforcement des solidarités et la lutte contre la précarité**

La réflexion mise en œuvre converge sur l'accès aux droits qui se définit d'une part comme la simplification

des démarches d'ouverture des droits sociaux et d'autre part comme l'action de résorber le phénomène de « non recours », ou de recours partiel, en vue d'assurer l'efficacité des politiques nationales de solidarité. L'amélioration de l'accès aux droits pour les personnes qui, tout en remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier de certaines prestations sociales rencontrent des difficultés pour y accéder, constitue un levier essentiel pour réduire les inégalités et prévenir les ruptures qu'elles sont susceptibles de connaître dans leur vie.

• **L'apprentissage du Français**

Les inégalités face à la maîtrise de la langue continuent à creuser les écarts entre les trajectoires individuelles, sur le plan social, culturel et/ou professionnel. À travers, le contrat de ville, une volonté forte de pérennisation des moyens financiers aux actions déjà existantes, qu'elles soient dispensées sous formes d'ateliers, de cours ou de suivis individuels doit s'établir. Un travail affiné doit également aboutir aux financements d'actions permettant de pallier les manques identifiés et de garantir l'accès aux savoirs de bases (comprendre, lire, écrire et parler) et augmenter le niveau de maîtrise de la langue des habitants ceci pour favoriser l'acquisition d'un niveau de connaissance de base indispensable à l'insertion sociale et professionnelle.

• **Le cadre de vie et la rénovation urbaine**

L'enjeu principal de ce pilier est d'améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires



et en particulier ceux qui résident dans le logement social, notamment à travers la gestion des quartiers et les conventions de Gestion Urbaine de Proximité, la programmation des actions réalisées au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine

**• La poursuite de la dynamique engagée autour de l'insertion professionnelle des adultes**

En lien étroit avec les services de l'État et de la Métropole du Grand Nancy, le Contrat de ville prévoit de poursuivre les efforts engagés en direction des quartiers prioritaires à travers la mobilisation de l'ensemble de ces outils et notamment du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, des clauses d'insertion et le soutien apporté à la



Mission Locale.

Par ailleurs la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé le principe d'une participation des habitants à la co-construction des contrats de Ville et à leur pilotage à travers la mise en place de Conseils Citoyens.

Les objectifs poursuivis par ces conseils consistent à :

- favoriser la prise de parole,
- garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du Contrat de ville,
- créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants,
- mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la recréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions.

Les Conseils Citoyens représentent une instance obligatoire pour tout territoire en quartier prioritaire politique de la ville. Afin de respecter les spécificités des quartiers prioritaires et de mener une politique de participation cohérente sur l'ensemble du territoire nancéien, les conseils citoyens ont été adaptés en fonction des enjeux et des besoins du quartier, du nombre d'habitants et des liens intercommunaux. Pour l'année 2018 les conseils citoyens sont amenés à conforter leur dynamique et à poursuivre leurs actions et la mise en œuvre de projets spécifiques sur les territoires.

En 2018, la Ville de Nancy poursuivra également le soutien qu'elle apporte à l'association des jardins partagés du plateau de Haye. Soixante parcelles de jardins partagés ont été réalisées sur les espaces libérés par la démolition partielle du Cèdre Bleu et l'association rassemble habitants, bailleurs, collectivités et acteurs associatifs autour d'un projet alliant cohésion sociale et écologie urbaine.

**DROITS DE L'HOMME, INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : UN ENGAGEMENT HUMANISTE RENOUVÉ**

Face aux nombreux défis économiques, sociaux et sociétaux qui pèsent sur les sociétés occidentales, Nancy, ville humaniste, renouvelle avec force et conviction son engagement à promouvoir le respect des Droits de l'Homme, améliorer

les conditions d'intégration, prendre en compte le devoir de mémoire, lutter contre toutes les formes de discrimination, faciliter le dialogue entre les cultes et sensibiliser à la solidarité internationale, afin de préserver le vivre-ensemble et réduire, de façon pérenne, les inégalités sociales.

Dans cet objectif, la Ville poursuivra en 2018 son travail en réseau avec plus de 100 partenaires issus du tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne. Elle soutiendra plusieurs dizaines de structures par le biais de subventions directes, maintiendra son calendrier annuel d'actions autour de dates symboliques, pérennisera le label « Ensemble, faisons équipe contre les discriminations ! » et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets. L'année 2018 sera également marquée par la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Nancy, Vice-présidente de la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations sous l'égide de l'UNESCO, réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire. Dans ce cadre, l'année 2018 verra le lancement d'une plateforme d'échange « Nancy Inclusive » rappelant que chacun peut et doit trouver sa place sur le territoire nancéien. Pour se faire, la Ville souhaite lancer une série de consultations, rencontres et événements sous l'intitulé « Nancy Inclusive, la force d'un engagement ».

Nancy Inclusive, c'est l'affirmation, par l'action, que nous avons un devoir de poursuivre notre tradition de terre d'accueil en assurant la meilleure intégration possible à chacun, afin de lutter contre la radicalisation et de préserver le vivre-ensemble, dans le respect de la laïcité, des lois et des valeurs républicaines.

**3.D  
JEUNESSE, SPORTS  
ET LOISIRS**

## JEUNESSE

Poursuivant son engagement au service de la « République des jeunes », la Ville de Nancy vient de renouveler, pour une période de quatre années (2018-2021), ses conventions d'objectifs et de moyens avec les sept Maisons des Jeunes et de la Culture de son territoire. Elle vient ainsi confirmer la solidité de son partenariat à la fois ancré et innovant, qui entend apporter des réponses nouvelles et adaptées aux besoins des habitants de Nancy et de la Métropole permettant de trouver, en proximité, des lieux d'échange, de partage et d'épanouissement, tournés vers le dialogue, les projets et les loisirs. Ce partenariat se traduira par un soutien au fonctionnement des MJC, à leur équipement et la mise à disposition de locaux. Sur plan patrimonial, la Ville de Nancy conduira un programme de rénovation des MJC par une modernisation de leurs locaux et un soutien accru à leur équipement. Ainsi, l'opération de rénovation de la MJC Lillebonne sera notamment poursuivie, l'étanchéité de la toiture de la MJC Beauregard sera revue, la MJC Desforges verra son système de chauffage renouvelé et la salle de spectacle de la MJC Bazin sera dotée de gradins adaptés.

Le soutien de la Ville au mouvement associatif investi dans le champ de la jeunesse se traduira également par le biais de subventions de fonctionnement ou de projet à plus de 50 associations. Ainsi, le partenariat avec les Centres sociaux et leurs associations d'utilisateurs, comme avec



7  
MJC  
sur le territoire  
de Nancy





l'ensemble des associations d'éducation populaire de Nancy tel le Buisson Ardent, Asae Francas ou le Club Saint-Nicolas, demeurera, en cohérence avec l'exigence de transmission des valeurs républicaines, de soutien aux publics en situation de fragilité et d'accès élargi aux loisirs et à la culture. Les conventions de partenariat avec les Centres sociaux seront également renouvelées dans le courant de l'année 2018 pour une période quadriennale. Le Buisson Ardent verra son opération de rénovation énergétique soutenue, de même que Radio Caraïb Nancy, qui sera accompagnée dans son changement de locaux.

Les associations et manifestations étudiantes seront accompagnées dans leurs projets qui animent la vie de la cité et contribuent à l'intégration de plus de 46 000 étudiants à Nancy. Ce sera le cas des 24 heures de Stan, de la Nocturne étudiante et de Faim d'échanges notamment.

Pour sa part, le Conseil Nancéen de la Jeunesse poursuivra en 2018 les Projets Nancy Jeunes, destinés à soutenir, par le biais de bourses, les projets portés par les jeunes nancéiens à l'échelle locale, comme régionale, nationale et internationale. Il poursuivra également sa sensibilisation aux valeurs républicaines et apportera son regard sur les projets de ville en matière de solidarité, d'éducation, de culture, de santé, de sports, de mobilité internationale, d'environnement et de mémoire notamment.

200  
associations  
sportives  
à Nancy

## SPORTS

L'année 2018 sera marquée par un nouvel effort notable sur la politique d'investissement avec la première phase de travaux pour la création d'un nouveau dojo en extension du gymnase du Placieux, les études relatives à la réhabilitation complète du gymnase Bazin, des travaux de rénovation de la toiture du gymnase Jeanblanc et du club house du stand de tir Pol Konsler.

La Ville de Nancy poursuivra son soutien au sport amateur. Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de gymnases et de stades, elle accompagnera ainsi les 200 associations représentant plus de 80 disciplines qui font la richesse de l'offre sportive amateur et de loisirs à Nancy.

Sur le plan de l'animation sportive, la Ville de Nancy diversifie ainsi le champ d'intervention de ses éducateurs sportifs au bénéfice de publics nouveaux. Grâce à la convention liant la Ville à son CCAS, deux éducateurs territoriaux accompagnent deux heures par semaine, sur deux sites différents, les seniors participants aux activités sportives organisées en partenariat avec le CCAS. Cette offre s'inscrit en complément du dispositif de soutien au sport en milieu scolaire qui concerne chaque année 3 000 élèves bénéficiant de l'intervention d'éducateurs sportifs municipaux ou bien encore des stages sportifs, et des activités périscolaires sportives proposés sur les temps extra et périscolaires.

En termes de soutien aux



manifestations d'envergure, la Ville de Nancy apportera son concours à l'organisation, à l'échelle de l'agglomération, du Semi-marathon du Grand Nancy en mars 2018 et aux courses de la Saint-Nicolas. Le soutien de la Ville se concentrera ainsi sur le soutien aux compétitions populaires ouvertes à tous, et plus marginalement aux championnats professionnels.

Enfin, 2018 sera l'année de l'accueil par la Métropole du Grand Nancy, avec le soutien de la Ville de Nancy notamment pour l'animation populaire, des Championnats d'Europe de Handball féminin.

## 04 GESTION DURABLE ET RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION

La gestion de la Ville a pour objectif de ne pas faire peser sur les générations futures les choix d'aujourd'hui en maîtrisant le niveau d'endettement tout en continuant à investir pour l'avenir. Ce défi s'accompagne d'un renforcement de la qualité du service public en le modernisant et en s'assurant de toujours rester à l'écoute des attentes des citoyens.

### UNE GESTION MAÎTRISÉE

La Ville poursuit avec l'ensemble de son personnel et des organisations syndicales représentatives un dialogue social constructif. Elle poursuit,

par ailleurs, la démarche de prévention des risques psychosociaux engagée jusqu'en 2020, par le biais de démarches de sensibilisations, de formations, mais aussi d'ateliers participatifs dont l'objet est la proposition de solutions concrètes de prévention et d'accompagnement.

L'effort financier amorcé en 2016 sur le budget formation sera pérennisé pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière.

Enfin sur le plan de la rationalisation du parc immobilier, la Ville poursuit la gestion active de son patrimoine, soit par la mise en location onéreuse de locaux initialement occupés par des services municipaux, soit par des cessions.

en  
2018  
Championnat  
d'Europe de  
Handball féminin

## NANCY NUMÉRIQUE

2017 a été l'année de la mise en production du projet « administration électronique » en direction de l'usager. Ce projet touche au cœur de l'organisation municipale : il vise à faciliter le quotidien des habitants et à améliorer le service public, par un effort de transformation interne auquel les agents ont pris une part considérable et exemplaire.

Ainsi sur l'ensemble de l'année 2017, ce sont chaque mois près de 5000 demandes diverses qui parviennent aux services, auxquelles il convient d'ajouter les 800 transactions par mois liées au portail famille (inscriptions et paiements de factures).

Ces résultats sont la preuve de l'adéquation de ce service à une demande croissante des habitants, mais aussi d'une forte adaptabilité des services municipaux qui ont su mettre en place des procédures permettant une véritable traçabilité des demandes.

Une démarche de travail collaboratif et d'innovation autour du numérique s'est mise en place. C'est ainsi qu'est née la démarche #NancyFacile, projet regroupant la modernisation des canaux d'entrée des demandes et réclamations. Ce sont aujourd'hui près de 60 agents municipaux qui participent activement à la vie de ce projet.

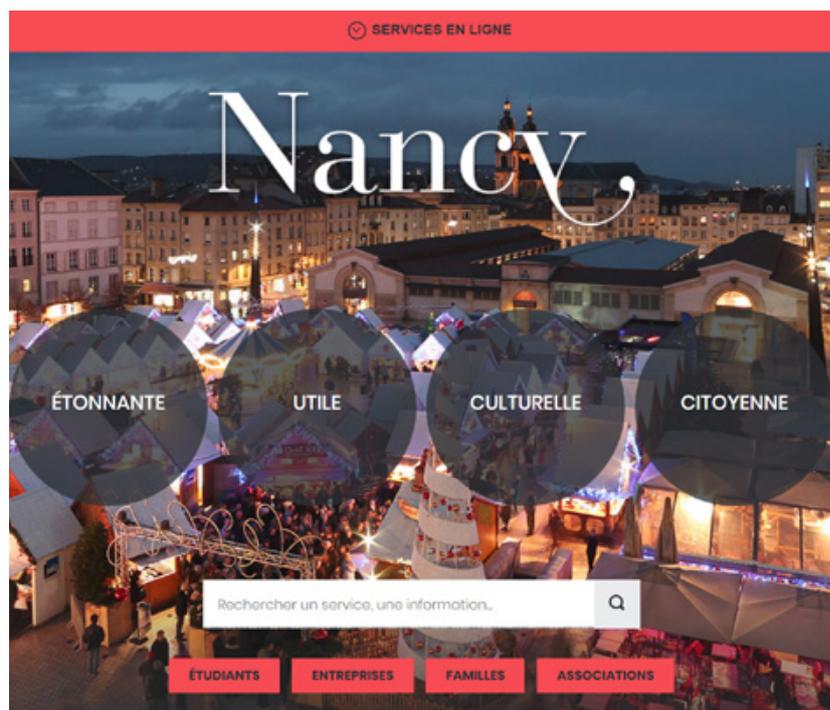
Cette démarche de co-conception constitue l'une des deux constantes majeures de l'ensemble de la démarche numérique voulue par la municipalité, avec le recours privilégié au logiciel libre. 2018 devra donc aussi être pour la Ville l'occasion de confirmer son image de pionnière en termes de modernisation des services publics et d'animateur régional sur ce domaine. C'est ainsi que sera confirmé le rendez-vous annuel du « Libre sur la place » en 2018, rendez-vous des services publics autour de l'innovation et du numérique grâce au logiciel libre. L'édition 2018 montera en puissance en mobilisant davantage les partenaires du territoire.

Dès le début de l'année 2018, les premières applications du projet #NancyFacile vont voir le jour. Dans le premier trimestre 2018, l'application de gestion électronique du courrier sera déployée. Ainsi les courriers en entrée seront numérisés et traités de façon totalement dématérialisée. Il en sera de même pour les courriers sortants qui ne seront rematérialisés qu'au moment de la signature. Il sera ainsi en particulier possible à tout moment de connaître l'état d'avancement du traitement d'un courrier. De même, un parapheur électronique et par la suite des signatures électroniques seront utilisés et permettront de poursuivre cette démarche de fiabilisation du service public municipal, avec un gain de temps pour les agents comme pour les habitants et nos prestataires.

L'ensemble de la chaîne courrier sera réformée puisqu'un travail important autour d'imprimantes sécurisées et centralisées, d'abandon du papier à en-tête pour l'utilisation de fonds de page bureautique et une meilleure mise en application de la charte graphique, sera réalisé.

A l'occasion d'une migration nécessaire des outils bureautiques, environ 80% des postes informatiques (650 sur 880) seront équipés de la suite LibreOffice permettant ainsi à la fois d'étendre le niveau d'utilisation de ces logiciels (développement des compétences des agents) mais aussi de réaliser une économie substantielle au niveau du coût d'achat de licences estimé à 0,190 M€. De tels efforts en faveur d'une meilleure maîtrise du parc informatique seront d'ailleurs poursuivis en 2018 grâce à la contribution de la ville de Nancy à la rénovation du cadre de gestion des moyens informatiques mutualisés avec la DSIT (portée par la Métropole du Grand Nancy). La ville de Nancy a pris une part active à cette démarche, dans la double perspective d'une meilleure gestion partagée des projets et du pilotage d'une démarche de rationalisation des matériels et logiciels. La poursuite de ces efforts de rationalisation permettra de continuer à investir sur les projets de modernisation du service public.

Dans le même temps, un travail important est engagé autour de

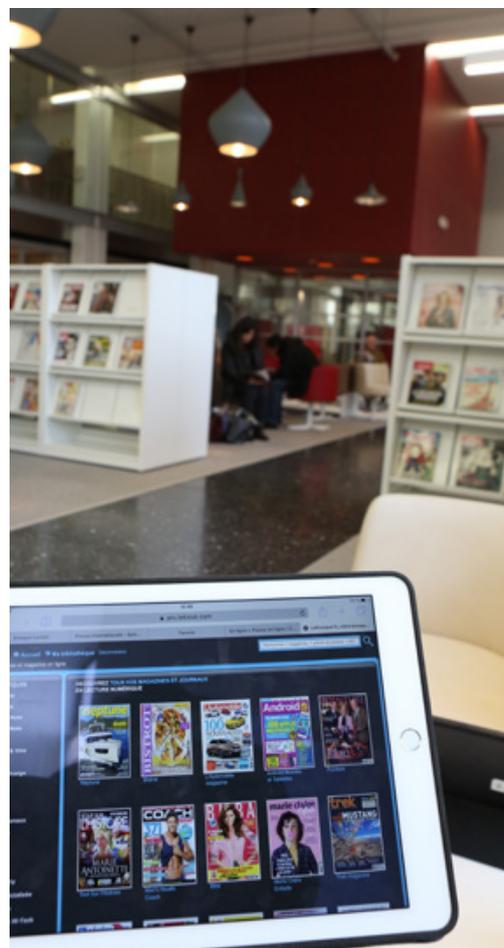


l'accueil téléphonique. A l'issue d'un travail de co-conception autour des nouveaux modes d'accueil téléphonique engagé avec le CNFPT, de nouveaux outils numériques seront mis à disposition afin d'améliorer les niveaux de réponses aux usagers et d'augmenter considérablement le niveau de service.

Dans le prolongement de la concertation autour de la réforme des rythmes scolaires, une réflexion autour de la participation digitale sera engagée avec les différents acteurs de la participation (élus, associations, conseils citoyens, habitants). Cette concertation devra aboutir au choix d'une plateforme de participation digitale, dans une démarche de co-design, qui sera mise en production dans le courant de l'année 2018. La méthodologie de développement de ce projet capitalisera sur le succès de la démarche de co-conception qui a permis la réussite de la refonte du site Internet de la ville en 2016.

Pour pérenniser ces actions, le poste de responsable Qualité est appelé à évoluer vers un poste de Responsable innovation et qualité. Une telle démarche positionne la ville de Nancy parmi les communes les plus avancées dans la transformation de son organisation pour répondre aux défis contemporains posés notamment par le numérique.

Aussi 2018 sera-t-elle également consacrée à un effort au service de la communication interne. C'est ainsi qu'un nouvel intranet sera mis en œuvre, incluant toute une série de services en ligne en direction



des agents municipaux. Cet intranet devra être accessible par tous les agents via leur poste de travail ou leurs mobiles. Il constitue l'une des briques d'une démarche de moyen terme visant à ouvrir la possibilité du télétravail aux agents.

Plusieurs échéances importantes au niveau de la modernisation de l'État viendront aussi en 2018 modifier le fonctionnement de différents services. Ce sera le cas par exemple des finances et de la commande publique qui devront avoir mis en place des actions réglementaires de dématérialisation durant le dernier trimestre 2018.

Enfin, 2018 verra naître une réflexion portant sur la définition d'une stratégie municipale relative à la médiation et à l'inclusion numérique. En associant notamment les acteurs de l'Éducation et de la Culture, il s'agira de réfléchir aux moyens de permettre à tous les habitants de s'approprier la transformation digitale afin de la mettre au service de notre projet de société en terme de modernisation des services publics et d'animateur régional sur ce domaine.

## MÉCÉNAT

Dans un contexte de contraintes budgétaires pour les collectivités territoriales, mais également d'accroissement de la responsabilité sociétale des entreprises, le mécénat, de toute nature, prend une place de plus en plus conséquente dans le modèle économique de l'action publique.

Perçu favorablement par trois quart des Français, le recours au mécénat par les collectivités territoriales se développe et se structure de plus en plus.

En 2018, la montée en puissance du mécénat reposera sur une volonté politique forte traduite notamment par une organisation politique et administrative précise dont les missions principales sont :

- la mise en place d'une stratégie de

## 2018 création d'un nouvel intranet

mécénat

- la recherche structurée des mécènes
- la création, le développement et l'entretien des relations avec les mécènes et les réseaux d'entreprises ;
- la gestion administrative, juridique et financière des partenariats et de la collecte des dons.

## DES SERVICES AU PLUS PROCHE DES CITOYENS

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'État : état civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.

Ces missions se poursuivront naturellement en 2018 avec l'accueil croissant d'usagers issus d'autres communes notamment en raison de l'évolution des modalités d'instruction des cartes nationales d'identité selon une procédure désormais identique à celle des passeports biométriques. A cette augmentation significative de l'accueil des usagers s'ajoute le transfert de l'instruction des nouvelles conventions de PACS depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour les résidents du territoire communal et de la modification et de la dissolution des PACS en cours pour toutes les conventions établies auprès du tribunal d'instance de Nancy, soit 16 735 dossiers désormais conservés en mairie de Nancy.

Ces transferts, dont la compensation financière est insuffisante, pour les cartes nationales d'identité, voire inexistante pour le PACS engendrent un accroissement des charges pour la commune

et ont nécessité un déploiement d'effectifs supplémentaires pour garantir la qualité de l'accueil des usagers.

Cette activité s'ajoute donc à l'enregistrement et à la mise à jour de 26 300 actes d'état civil par an (naissances, mariages, décès, transcription de mentions, etc.) et aux nouvelles responsabilités transférées à l'officier d'état civil pour la rectification des erreurs matérielles sur les actes d'état civil et pour l'instruction des demandes de changement de prénom.

Obligatoire pour les communes dotées d'une maternité à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018, le dispositif COMEDEC (COMMunication des Echanges de Données de l'État Civil) créé en 2012 a été déployé en phase de test à Nancy dès l'été 2013. Depuis cette date, elle a définitivement intégré ce dispositif dans sa phase opérationnelle. Cela permet de réduire l'impression de plusieurs milliers de courriers liés aux demandes d'actes, soit environ 93 000 par an.

La loi du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a pour objectif principal de rapprocher les listes électorales de la réalité du corps électoral en remédiant aux imperfections constatées. La création d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent, tenu par l'INSEE, constitue le socle de ces profonds changements. À ce titre, le service de la population, des élections et des mairies de quartier assurera en 2018 une comparaison de la liste électorale communale avec le fichier qui sera adressé par l'INSEE aux fins de constitution de ce répertoire.

Ce service, concerné, comme évoqué précédemment, par les nouvelles modalités d'instruction des cartes nationales d'identité poursuivra par ailleurs l'instruction de divers dossiers administratifs (attestation d'accueil, recensement citoyen, passeport) et la collecte annuelle relative au recensement de la population, sous l'égide de l'INSEE

La fréquentation de ces services est importante, avec plus de 1000 personnes accueillies par semaine, la restitution d'environ 93 000 actes et de 20 000 pièces d'identité sont produites et délivrées chaque année.

Dans les cimetières de la commune, est assurée la gestion de plus de 42 000 concessions funéraires ou cinéraires. En 2018, après l'aménagement du cimetière du Sud avec la pose de nouveaux columbariums, la Ville de Nancy fera appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour engager les nécropoles dans la démarche du « zéro phyto », conduite depuis 2006 par la Direction des Parcs et Jardins de la Ville, qui devra s'appliquer pour les cimetières à partir de 2020. La gestion différenciée des espaces que sous-tend cette démarche implique notamment de définir, en 2018, un plan pluriannuel d'investissement pour faire évoluer les aménagements des cimetières dans une logique patrimoniale, pour Préville, et de biodiversité pour le cimetière du Sud. Des programmes de formation et d'action seront programmés pour accompagner les équipes techniques et ainsi améliorer l'entretien des cimetières.



#### UNE VILLE PARTICIPATIVE

Le bilan des actions et réflexions portées par les 7 conseils citoyens est riche. Impliquer dans la vie quotidienne des quartiers et véritables relais entre les habitants, les acteurs économiques, le monde associatif et la Ville, ils contribuent à l'animation de manifestations particulières (vide grenier en ville vieille, exposition sur l'histoire du quartier...), à la qualité du cadre de vie en priorisant les travaux de voirie ou les aménagements de sécurité, ou bien encore en participant à la réflexion sur la conteneurisation des déchets par exemple.

Fort d'un programme ambitieux pour chacun d'eux en 2018, ils devront, comme le statut le prévoit, procéder aux renouvellements de leurs instances permettant à chaque citoyen qui le souhaite de s'engager pour son quartier.

Parmi les chantiers qui vont être ouverts cette année, celui lié à la concertation précédent l'enquête publique du Plan Local

d'Urbanisme Intercommunal va permettre à chaque conseil citoyens de donner son avis sur des questions qui peuvent dépasser le cadre de leur quartier comme celle de la mobilité ou du logement.

Avec plus de 300 réunions ou rencontres organisées depuis le début du mandat, la participation à Nancy est un vécu quotidien.

#### LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

En 2018, le Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique à destination des associations, poursuivra sa mission de prise en charge unifiée des demandes associatives en garantissant leur traitement rapide. Désormais bien connu de toutes les associations, le Centre de Ressources de la Vie Associative est un facilitateur des démarches devenues parfois complexes dans un contexte d'exigence accrue de sécurisation des manifestations notamment associatives : le CRVA, en lien avec la Direction de la Sécurité, constitue un lieu de coordination

## 200

associations à la fête  
des associations

indispensable pour permettre au tissu associatif d'inscrire ses projets dans le respect des prescriptions de l'État en matière de sécurité. En 2018, le CRVA poursuivra donc cette mission indispensable, en complément de ses missions initiales.

Après avoir organisé, en 2017, une nouvelle édition de la Fête

des associations, désormais en biennale, au parc de la Pépinière avec près de 200 associations différentes, le CRVA organisera, à l'automne 2018, un nouveau Forum inter-associatif pour favoriser les échanges entre les responsables professionnels et bénévoles des associations de Nancy et avec la municipalité.



Nancy,  
[www.nancy.fr](http://www.nancy.fr)